N°88

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 novembre 2014

Conseil Communautaire du 24 novembre 2014

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2014, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

ÉTAIENT PRÉSENTS

AHUILLÉ: Christelle REILLON - ARGENTRÉ: Christian LEFORT, Marie-Odile ROUXEL -**BONCHAMP:** Gwénaël POISSON, Jean-Marc COIGNARD. Isabelle OZILLE CHÂLONS-DU-MAINE: Loïc BROUSSEY CHANGÉ: Sylvie FILHUE (à partir de 20 h). Olivier RICHEFOU **FOURNIER-BOUDARD** partir 20 h 25), Nathalie (à de LA CHAPELLE-ANTHENAISE: Jean BRAULT - ENTRAMMES: Didier MARQUET. Nathalie CORMIER-SENCIER - FORCÉ: Annette CHESNEL - LAVAL: François ZOCCHETTO, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Alexandre LANOE, Chantal GRANDIERE, Jean-Jacques PERRIN, Danièle JACOVIAC, Jacques PHELIPPOT, Alain GUINOISEAU, Sophie LEFORT, Florence QUENTIN, Didier PILLON, Martine CHALOT, Bruno de LAVENERE-LUSSAN, Marie-Hélène PATY, Bruno MAURIN, Jean-Christophe BOYER (jusqu'à 20 h 15), Guillaume GAROT (jusqu'à 20 h 15), Véronique BAUDRY, Isabelle BEAUDOUIN, Claude GOURVIL (à partir de 19 h 40), Jean-Christophe - L'HUISSERIE: Jean-Marc BOUHOURS, Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE, Loïc HOUDAYER - LOUVERNÉ: Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Dominique ANGOT - LOUVIGNÉ: Christine DUBOIS - MONTIGNÉ-LE-BRILLANT: Michel PEIGNER - NUILLÉ-SUR-VICOIN: Mickaël MARQUET - PARNÉ-SUR-ROC : Daniel GUERIN - SAINT-BERTHEVIN : Yannick BORDE, Christelle ALEXANDRE, Flora GRUAU - SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX: Marcel BLANCHET - SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE: Olivier BARRE - SOULGÉ-SUR-OUETTE: Michel ROCHERULLE.

ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC, Denis MOUCHEL, Jean-Pierre FOUQUET, Gisèle CHAUVEAU, Christophe CARREL, Joseph BRUNEAU.

Marie-Cécile CLAVREUL a donné pouvoir à Alexandre LANOE. Béatrice MOTTIER a donné pouvoir à Florence QUENTIN. Mickaël BUZARÉ a donné pouvoir à Jean-Jacques PERRIN. Gwendoline GALOU a donné pouvoir à Didier PILLON. Sophie DIRSON a donné pouvoir à Samia SOULTANI-VIGNERON. Philippe HABAULT a donné pouvoir à Xavier DUBOURG. Isabelle LEROUX a donné pouvoir à François ZOCCHETTO. Jean-Christophe BOYER a donné pouvoir à Véronique BAUDRY(à partir 20 h 15).

Yan KIESSLING a donné pouvoir à Guillaume GAROT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Danièle JACOVIAC et Dominique ANGOT ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

 Compte rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire

<u>François ZOCCHETTO</u>: Vous avez reçu le compte rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire. Est-ce qu'il y a des observations ? Non ? Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal n°87

<u>François ZOCCHETTO</u>: Vous avez également reçu le procès-verbal n°87 de notre réunion du 22 septembre 2014. Y a-t-il des interventions ? Non ? Merci.

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

• INFO Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la SEM LMA

<u>François ZOCCHETTO</u>: Vous avez reçu ou vous avez pu consulter ce rapport. Je précise qu'il n'y a pas de vote là-dessus. Il s'agit d'une simple information. Je vais vous lire les principales observations du rapport. Je vais le résumer. Il s'agissait des années 2008 à 2012.

Les deux premières années de la période sous revues sont marquées par la mise en œuvre d'un plan de redressement de la société, ayant consisté en une double opération de fusion et de recapitalisation, d'un montant de 3 200 000 €. Un pacte de gouvernance a été signé entre la commune de Laval, la Communauté d'agglomération de Laval et le Conseil Général de la Mayenne, détenteurs chacun de 25,20 % du capital. Ce pacte fixe les principaux axes en matière de gouvernance, de plans d'affaires, de ratios financiers, de vente d'actifs et de suivi du budget. L'activité se maintient, avec une tendance à l'érosion.

L'administration de la société d'économie mixte, marquée par une activité soutenue des différents organes, et le choix de cumuler les fonctions de Président et de Directeur général, a maintenu la règle implicite d'absence de rémunération des administrateurs.

L'opération engagée sous la mandature précédente, la ZAC de la gare, a pesé sur les comptes de la SEM jusqu'à ce que la commune de Laval en assume le risque financier et absorbe les 11 100 000 € de déficit.

Mais ce type d'opération d'aménagement est devenu marginal dans le plan de charge de LMA, qui s'est concentré sur le segment de la construction-gestion-location de bâtiments, en particulier de bâtiments économiques à risque. Les opérations MANN & HUMMEL, THALÈS, SAGLAM en sont les plus importantes.

Le portefeuille de LMA se caractérise par une nette prédominance des opérations dites propres sur celles qualifiées de concessions. En termes d'investissements immobilisés au 31 décembre 2012, les opérations propres représentent ainsi 76,67 % du total, et les concessions 22,09 %. Représentant à lui seul 70 % du portefeuille immobilisé, Laval Agglomération est l'actionnaire qui recourt le plus au service de la SEM.

En dépit d'une baisse du nombre d'opérations, que ce soit les opérations propres qui passent de 31 à 20 ou les concessions de 12 à 7, le résultat fortement négatif de 2008, moins 1 300 000 €, redevient positif dès 2009. Les difficultés croissantes de recouvrement des créances entraînent des tensions sur la trésorerie. Non toxique, la dette est garantie pour plus de 50 % par Laval Agglomération.

Sur le plan de la qualité comptable, il a été relevé que la société n'a pas appliqué le système de comptabilisation à l'avancement et a géré sa trésorerie sans individualiser les flux afférents aux opérations. La recommandation lui est donc adressée d'y pourvoir.

Voilà le résumé du rapport. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur BOYER.

<u>Jean-Christophe BOYER</u>: Oui. Trois petites choses pour souligner d'abord l'importance de Laval Mayenne Aménagements. Nous en parlons relativement peu, mais à la lecture des sociétés qui bénéficient de ses services (MANN & HUMMEL, THALÈS, SAGLAM et on aurait pu citer SOGEVAL ou GRUAU), c'est un organisme indispensable au développement économique de notre territoire.

D'abord, le constat que cette société est enfin bénéficiaire depuis 2009 et que l'effort collectif des trois collectivités actionnaires et des partenaires bancaires a fait que LMA est dans cette situation aujourd'hui, même s'il faut rester vigilant. Je n'en doute pas.

Il y a un point que je voudrais souligner devant les conseillers communautaires. Il est enfin écrit sur un document administratif ce que nous voulions tous depuis longtemps, que le déficit de la première partie de la ZAC de la gare était de 11 100 000 €. C'est la commune de Laval qui a dû, au terme de l'opération d'aménagement conclue pour six ans, absorber ce déficit.

François ZOCCHETTO : Il n'y a pas d'autres observations ? Il vous est demandé de prendre acte que ce rapport a été présenté. Il n'y a pas d'objection ? Merci.

LE CONSEIL PREND ACTE

CC01 Commission relative aux délégations de service public

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Pour préparer le renouvellement de la DSP Transports ainsi que dans l'hypothèse du lancement de nouvelles DSP, le Conseil communautaire doit constituer une commission relative aux délégations de service public

Elle sera chargée d'ouvrir les plis (candidatures et offres), d'analyser les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les offres.

Cette commission doit être composée du Président, de 5 membres titulaires du Conseil communautaire élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. 5 membres suppléants doivent également être élus selon les mêmes modalités.

Le comptable de la collectivité et le représentant de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) siègent à cette commission avec voix consultative. Enfin, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité après désignation par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP.

Afin de conserver une certaine cohérence, il vous est proposé de désigner les membres de la CAO pour siéger au sein de cette commission, à savoir :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alain BOISBOUVIER	Jean-Marc BOUHOURS
Daniel GUERIN	Samia SOULTANI-VIGNERON
Marcel BLANCHET	Alexandre LANOE
Christian LEFORT	Alain GUINOISEAU
Bruno MAURIN	Denis MOUCHEL

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°062/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: COMMISSION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - CONSTITUTION

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-5,

Considérant la nécessité, dans le cadre des échéances à venir, de constituer une commission relative aux délégations de service public,

Après un scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DÉLIBÈRE

Article 1

Après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, la commission relative aux délégations de service public est composée de la manière suivante :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alain BOISBOUVIER	Jean-Marc BOUHOURS
Daniel GUERIN	Samia SOULTANI-VIGNERON
Marcel BLANCHET	Alexandre LANOE
Christian LEFORT	Alain GUINOISEAU
Bruno MAURIN	Denis MOUCHEL

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES 58 SUFFRAGES EXPRIMÉS, 6 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AYANT VOTÉ BLANC OU NUL.

CC02 Commissions - Modificatif

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Sébastien DESTAIS, conseiller communautaire suppléant d'Ahuillé a émis le souhait de ne plus siéger au sein de la commission Habitat.

Il est proposé de désigner Claudius BROCHARD, conseiller municipal de la même commune, afin de le remplacer.

Aussi, il vous est proposé d'approuver les modifications mentionnées dans le projet de délibération suivant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°063/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: COMMISSIONS PERMANENTES - MODIFICATIF

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-40-1,

Vu les délibérations n°004/2014, n°011/2014, n°025/2014 et n°041/2014 du Conseil Communautaire relatives aux commissions permanentes de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

La composition des commissions permanentes du Conseil Communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les pages annexées à la présente délibération.

ÉCONOMIE - EMPLOI - COHÉSION SOCIALE

Yannick BORDE (Saint-Berthevin)	Chantal GRANDIERE (Laval)
vice-président	
Samia SOULTANI-VIGNERON (Laval)	Isabelle LEROUX (Laval)
vice-présidente	
Isabelle OZILLE (Bonchamp)	Yann KIESSLING (Laval)
Nathalie FOURNIER-BOUDARD (Changé)	Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE (L'Huisserie)
Marie-Cécile CLAVREUL (Laval)	Christine DUBOIS (Louvigné)
Gwendoline GALOU (Laval)	Katia CLÉMENT (Nuillé-sur-Vicoin) suppléante

21 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Damien GUÉRET (Ahuillé)	Marc BESNIER (Montflours)
Antoine RIVIERE (Argentré)	Patrice BELLANGER (Montigné-le-Brillant)
Josiane CORMIER (Bonchamp)	Christophe AVRANCHE (Nuillé-sur-Vicoin)
Jacques MAIGNAN (Bonchamp)	Christophe FOUCHER (Parné-sur-Roc)
Christophe CAURIER (Châlons-du-Maine)	Annie AUFFRET (Saint-Berthevin)
Pascal MAUGEAIS (Châlons-du-Maine)	David BRETON (Saint-Berthevin)
Christophe BOIVIN (Entrammes)	Jérôme THOMAS (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Guy DELAMARCHE (Entrammes)	Bernard FOUCAULT (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Aurélien GUILLOT (Laval)	Clémentine PLESSIS (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Éric DE LABRIOLE (L'Huisserie)	Ginette ALBERT (Soulgé-sur-Ouette)
Éric COUANON (Louverné)	

INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

6 Délégués Communautaires ((Titulaires et S	Suppléants)	ļ
-----------------------------	------------------	-------------	---

Christophe CHARLES (Entrammes)

Jean-Claude PEU (Forcé)

Philippe MOREAU (L'Huisserie)

Xavier DUBOURG (Laval) vice-président	Béatrice MOTTIER (Laval)
Jean BRAULT (La Chapelle-Anthenaise) vice- président	Florence QUENTIN (Laval)
Guillaume GAROT (Laval)	Flora GRUAU (Saint-Berthevin)
18 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.	
Ellen BARBEDETTE-RAVE (Ahuillé)	Aurore ROMMÉ (L'Huisserie)
Dimitri FAURE (Argentré)	Emmanuel BROCHARD (Louverné)
Miguel CHAMORRO (Bonchamp)	Marina PIAU (Louvigné)
Arthur HUET (Bonchamp)	Arnaud BOUVIER (Montflours)
Michel TRIQUET (Bonchamp)	Stéphanie ANGIN (Nuillé-sur-Vicoin)
Patrick PENIGUEL (Changé)	Francine DUPÉ (Nuillé-sur-Vicoin)

Virginie VIELLEPEAU (Nuillé-sur-Vicoin)

Corinne SEGRETAIN (Saint-Berthevin)

Patricia GASTE (Saint-Berthevin)

SERVICES SUPPORTS (finances, RH, administration générale, affaires juridiques, foncier, SIG)

14 Délégués Communautaires (<i>Titulaires et Suppléants</i>)	
Alain BOISBOUVIER (Louverné)	Philippe HABAULT (Laval)
vice-président	
Jean-Marc BOUHOURS (L'Huisserie)	Danielle JACOVIAC (Laval)
vice-président	
Marie-Odile ROUXEL (Argentré)	Sophie LEFORT (Laval)
Jean-Marc COIGNARD (Bonchamp)	Jean-Jacques PERRIN (Laval)
Olivier RICHEFOU (Changé)	Joseph BRUNEAU (Saint-Berthevin)
Christian LUCAS (Forcé)	Marylène AUBERT (Saint-Jean-sur-Mayenne)
suppléant	suppléante
Jean-Christophe BOYER (Laval)	Marylène GÉRÉ (Soulgé-sur-Ouette) suppléante
16 Conseillers Municipaux pouvant être invités à a	assister aux réunions de la Commission.
Olivier RICOU (Ahuillé)	Gilbert HOUDAYER (Louverné)
Christophe BICHON (Châlons-du-Maine)	Patrick PAVARD (Louverné)
Nadège RONDEAU (Châlons-du-Maine)	Franck SAVIGNARD (Louvigné)
Rachelle TORCHY (Châlons-du-Maine)	Marc NICOLE (Nuillé-sur-Vicoin)
Jocelyne RICHARD (Changé)	Sylvie RIBAULT (Nuillé-sur-Vicoin)
Jérôme ALLAIRE (Entrammes)	Abdallah ABBOU (Saint-Berthevin)
Patrice AUBRY (Laval)	Aline BLANDEAU (Saint-Berthevin)

Michel DUCHESNE (Saint-Germain-le-Fouilloux)

Olivier TRICOT (L'Huisserie)

SPORTS, CULTURE, TOURISME

Christian LEFORT (Argentré) vice-président	Jacques PHELIPPOT (Laval)
Alain GUINOISEAU (Laval) vice-président	Didier PILLON (Laval)
Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC (Bonchamp)	Loïc HOUDAYER (L'Huisserie)
Sylvie FILHUE (Changé)	Thierry GIRAULT (Louvigné)
	suppléant
Nathalie CORMIER-SENCIER (Entrammes)	Christophe CARREL (Montflours)
Mickaël BUZARE (Laval)	Tiana FROMENTIN (Montflours) suppléante
Gisèle CHAUVEAU (Laval)	Clotilde DEPARIS (Parné-sur-Roc)
	suppléante
Sophie DIRSON (Laval)	Catherine AMYS (Saint-Germain-le-Fouilloux) suppléante
Jean-Christophe GRUAU (Laval)	Michel ROCHERULLÉ (Soulgé-sur-Ouette)
Alexandre LANOE (Laval)	

20 Consciliors Manierpaak poavant cure invites	a decreter day realment de la commiscioni
Roger BOILEAU (Ahuillé)	Bernard BOUVIER (L'Huisserie)
Nadège CHESNEAU (Ahuillé)	Emmanuel HAMON (L'Huisserie)
Olivier BÉNARD (Argentré)	Nelly COURCELLE (Louverné)
Marianne VIAUD (Argentré)	Guy TOQUET (Louverné)
Caroline LE GOFF (Bonchamp)	Philippe VERON (Louvigné)
Jean-Paul NOUVEL (Bonchamp)	Nathalie MARTEAU (Montigné-le-Brillant)
Soizic BEAULIEU (Châlons-du-Maine)	Yannick COQUELIN (Nuillé-sur-Vicoin)
Mireille LANOÉ (Châlons-du-Maine)	Stéphane DALIBARD (Nuillé-sur-Vicoin)
Chantal PHELIPPOT (Châlons-du-Maine)	Christophe GUESNÉ (Saint-Berthevin)
Gérard BETTON (Changé)	Loïc LUCAS (Saint-Berthevin)
Nicolas POTTIER (Changé)	Marie-Louise ROGUET (Saint-Berthevin)
Laurent BENOIT (Entrammes)	Jean-Louis GEORGET (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Philippe HODBERT (Forcé)	Aurore LOHÉAC (Soulgé-sur-Ouette)
Jérôme ROBERT (Forcé)	Delphine TREMEAU (Soulgé-sur-Ouette)

AMÉNAGEMENT (infrastructures, transports)

11 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Denis MOUCHEL (Changé), vice-président	Martine CHALOT (Laval)					
Daniel GUÉRIN (Parné-sur-Roc) vice-président	Claude GOURVIL (Laval)					
Christelle REILLON (Ahuillé)	Sylvie VIELLE (Louverné)					
Loïc BROUSSEY (Châlons-du-Maine)	Nathalie MANCEAU (Montigné-le-Brillant) suppléante					
Didier MARQUET (Entrammes)	Christelle ALEXANDRE (Saint-Berthevin)					
Isabelle FOUGERAY (La Chapelle-Anthenaise) suppléante						

24 Conseillers Munici	paux pouvant être	e invités à assister a	ux réunions de la Commission.
-----------------------	-------------------	------------------------	-------------------------------

Vincent FRAU (Argentré)	Anne-Marie JANVIER (L'Huisserie)
Alain MARSOLLIER (Argentré)	Jean-Paul PINEAU (Louvigné)
Olivier BERTRON (Bonchamp)	Valérie COISNON (Montflours)
Jacques PELLOQUIN (Bonchamp)	Roger GODIN (Montigné-le-Brillant)
Michel PERRIER (Bonchamp)	Hubert MEILLEUR (Nuillé-sur-Vicoin)
Franck BIGNON (Châlons-du-Maine)	Séverine NAVINEL (Nuillé-sur-Vicoin)
Yves-Marie BELAUD (Changé)	Rémy LENORMAND (Parné-sur-Roc)
Jean-Yves CORMIER (Changé)	Jean-Jacques BEAULIEU (Saint-Berthevin)
Sandrine MAGNYE (Entrammes)	Denis SALMON-FOUCHER (Saint-Berthevin)
Éric HILBERT (Forcé)	Andrée BREBANT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Thierry BAILLEUX (L'Huisserie)	Alain ROUAULT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Sylvie DEFRAINE (L'Huisserie)	Virginie GAGO (Saint-Jean-sur-Mayenne)

HABITAT

5 Délégués Communautaires (<i>Titu</i>	ulaires et Suppléants)	
---	------------------------	--

Michel PEIGNER (Montigné-le-Brillant) vice- président	Véronique BAUDRY (Laval)		
Gwénaël POISSON (Bonchamp) vice-président	Jean-Pierre FOUQUET (Laval)		
Sébastien DESTAIS (Ahuillé)	Dominique ANGOT (Louverné)		
suppléant			

Claudius BROCHARD (Ahuillé)	Sylvain LELOUP (Louvigné)
Fabrice PAUMARD (Argentré)	Gilles CHARPENTIER (Montflours)
Caroline CHASLES (Changé)	Annie HILAND (Montigné-le-Brillant)
Laurence GLORIA (Changé)	Gérard TRAVERS (Montigné-le-Brillant)
Maurice CIRON (Entrammes)	Séverine GAIGNOUX (Nuillé-sur-Vicoin)
Jean-Yves BOUVIER (Forcé)	Albert ROGUET (Nuillé-sur-Vicoin)
Anane BOUBERKA (Laval)	Josette CLAVREUL (Saint-Berthevin)
Noëlle DELAHAIE (L'Huisserie)	Monique FRÉTELLIÈRE (Saint-Berthevin)
Guylène THIBAUDEAU (L'Huisserie)	Michèle VEILLARD (Saint-Berthevin)
Christiane CHARTIER (Louverné)	Gilbert VETILLARD (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Sophie BOULIN (Louvigné)	Dominique BLANCHARD (Soulgé-sur-Ouette)

ENVIRONNEMENT (PCET, bois de l'Huisserie, collecte des déchets)

5 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Bruno MAURIN (Laval) vice-président	Isabelle BEAUDOUIN (Laval)
Marcel BLANCHET (Saint-Germain-le-Fouilloux) vice-président	Mickaël MARQUET (Nuillé-sur-Vicoin)
Annette CHESNEL (Forcé)	

22 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.							
Maurice AUBRY (Ahuillé)	Hervé DELALANDE (L'Huisserie)						
Sylvie LANDELLE (Ahuillé)	Céline BOUSSARD (Louverné)						
Noël GEORGES dit SOUDRIL (Argentré)	Jean-Louis DÉSERT (Louverné)						
Nathalie VERHAQUE (Argentré)	Michelle ROUSSEAU (Louvigné)						
Jacques BRAULT (Bonchamp)	Georges CIMMIER (Montflours)						
Marie-Laure MADELIN (Bonchamp)	Laurence PELTIER (Montigné-le-Brillant)						
Magali GRUDÉ (Châlons-du-Maine)	Yoann PICHON (Nuillé-sur-Vicoin)						
Michel LEPAGE (Changé)	Jean-Paul BALLUAIS (Saint-Berthevin)						
Jean-Bernard MOREL (Changé)	Pierre BESANÇON (Saint-Berthevin)						
Fabienne DEVINAT (Entrammes)	Roger GOBÉ (Saint-Berthevin)						
Sylvie MAYOTE (Entrammes)	Élisabeth ROBIN (Saint-Jean-sur-Mayenne)						

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CC03 Organismes extérieurs - Modificatifs

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Établissement public foncier local de la Mayenne

L'établissement public foncier local (EPFL) de la Mayenne a été autorisé tacitement le 18 février 2014, avec pour membres fondateurs le département de la Mayenne, les Communautés de communes de Le Horps – Lassay, des Coëvrons, du Bocage Mayennais et du Pays de Mayenne.

Par délibération du 7 juillet 2014, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'EPFL et désigné ses représentants à l'assemblée générale.

Monsieur Didier MARQUET ayant renoncé à être membre de l'assemblée générale de l'EPFL, il convient de désigner un autre représentant titulaire. Il est donc proposé de désigner Monsieur Daniel GUERIN, membre de la Commission Aménagement, en tant que représentant titulaire à l'assemblée générale de l'EPFL.

Par ailleurs, chaque EPCI adhérent ainsi que l'assemblée spéciale (communes non-membres d'un EPCI adhérent) sont également représentés dans un collège propre au sein du Conseil d'administration de l'EPFL. Le nombre d'administrateurs composant chaque collège est fonction de la population de chaque EPCI et de l'assemblée spéciale :

- de 0 à 40 000 habitants : 1 administrateur titulaire et 1 administrateur suppléant
- de 40 001 à 80 000 habitants : 2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants;
- puis 1 administrateur titulaire et 1 administrateur suppléant par tranche de 40 000 habitants supplémentaires, à partir de 80 001 habitants.

A ce titre, il est proposé de désigner les 3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants ci-dessous, au Conseil d'administration de l'EPFL :

Pour la commission Services Supports:

Titulaire : Alain BOISBOUVIER.

Suppléant : Jean-Marc BOUHOURS

Pour la commission Habitat:

• Titulaire : Gwenaël POISSON.

Suppléant : Jean-Pierre FOUQUET

Pour la commission Aménagement:

Titulaire : Daniel GUERIN.

Suppléant : Christelle REILLON

II - Laval SPLA

Conformément à l'article 32 des statuts de Laval SPLA, le Conseil Communautaire doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de cette société publique.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Alain BOISBOUVIER en tant que représentant de Laval Agglomération à l'assemblée générale de Laval SPLA.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°064/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATIFS

Rapporteur: François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L324-1 à L324-9 sur les établissements publics fonciers locaux, L221-1, L221-2 et L300-1 respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,

Vu l'autorisation de création de l'établissement public foncier local (EPFL) du 18 février 2014,

Vu les statuts de l'établissement public foncier de la Mayenne,

Vu la délibération n°36/2014 du Conseil communautaire du 7 juillet 2014 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'EPFL de la Mayenne,

Vu les statuts de Laval Société Publique d'Aménagement de Laval et de l'Agglomération (Laval SPLA) et notamment son article 32.

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Didier MARQUET en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'assemblée générale de l'EPFL,

Considérant l'intérêt de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Laval au conseil d'administration de l'EPFL,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'assemblée générale de Laval SPLA,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

En remplacement de Monsieur Didier MARQUET est désigné Monsieur Daniel GUERIN, en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'assemblée générale de l'Établissement public foncier de la Mayenne.

Article 2

Sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération de Laval au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de la Mayenne :

Nom des titulaires	Nom des suppléants
Alain BOISBOUVIER	Jean-Marc BOUHOURS
Gwenaël POISSON	Jean-Pierre FOUQUET
Daniel GUERIN	Christelle REILLON

Article 3

Monsieur Alain BOISBOUVIER est désigné en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'assemblée générale de Laval Société Publique d'Aménagement de Laval et de l'Agglomération (Laval SPLA).

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CC04 Approche territoriale - Programmes européens 2014-2020 - Appel à projets ITI

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son nouveau rôle d'autorité de gestion des fonds européens, la Région des Pays de la Loire a mené depuis fin 2012 différents temps de concertation notamment avec les communautés d'agglomérations et urbaines et les Groupes d'Action Locale LEADER en vue d'élaborer les programmes européens 2014-2020.

Elle a fait le choix de mettre en œuvre une approche territoriale du FEDER et du FEADER en s'appuyant sur les territoires de contractualisation en vue de soutenir leurs projets avec des crédits européens. Cette démarche se concrétise par le biais d'appel à candidatures.

Ainsi, dans ce cadre, le FEDER pourra être mobilisé par les communautés d'agglomération au travers d'un « Investissement Territorial Intégré - ITI »

Cette approche se décline selon deux piliers :

- · La transition énergétique et l'environnement
- La solidarité territoriale

Le lancement de ces appels à candidatures a eu lieu officiellement le 10 juin 2014 lors de l'assemblée des territoires. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 30 novembre 2014.

L'objectif essentiel est d'élaborer :

- Une stratégie globale et Intégrée à l'échelle du SCOT
- Une déclinaison opérationnelle de la stratégie globale en plan d'actions global, multithématique et multifinanceur, constitué des actions individuelles ou catégories d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie globale.
- À l'intérieur de ce plan d'actions global, la mise en évidence du plan d'actions spécifique ITI, composé des actions individuelles ou catégories d'actions éligibles aux financements FEDER réservés aux ITI selon les critères de recevabilité énoncés à la page 22 de l'annexe jointe.

Ceci exposé,

Il vous est proposé:

- d'autoriser le dépôt de dossier pour l'appel à candidatures "ITI" pour les actions mentionnées dans le document joint en annexe.
- de missionner la communauté d'agglomération de Laval, en tant que chef de file, pour déterminer les actions qui seront réalisées dans le cadre contraint des enveloppes financières catégorielles définies par la Région, actions qui donneront lieu à une prochaine délibération du conseil communautaire.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°065/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet : APPROCHE TERRITORIALE DES FONDS EUROPEENS 2014-2020 : PORTAGE DE LA CONTRACTUALISATION DES FONDS EUROPEENS

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le lancement des appels à candidatures du 10 juin 2014 lors de l'assemblée des territoires pour une approche territoriale des fonds européens 2014-2020,

Considérant la nécessité de répondre à cet appel à projets,

DÉLIBÈRE

Article 1

Laval Agglomération décide de répondre à la candidature pour les fonds européens 2014-2020 et de porter le projet au niveau du territoire pour les actions relevant de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).

Article 2

Laval Agglomération prend l'engagement de réaliser l'ensemble des tâches nécessaire au suivi administratif et financier du plan d'action finalement retenu.

Article 3

Le Président est autorisé à déposer le dossier de candidature aux fonds européens pour le territoire auprès de la Région.

Article 4

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ENVIRONNEMENT

• CC05 Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable

<u>François ZOCCHETTO</u>: Nous abordons les questions de la commission Environnement. Je passe la parole à Bruno MAURIN pour le rapport sur le développement durable.

<u>Bruno MAURIN</u>: Merci Monsieur le Président. Vous avez reçu l'intégralité du rapport présenté. Normalement, nous devrions avoir un diaporama qui présente les éléments principaux. Il convient de rappeler en préambule que, dans le cadre de la charte de l'environnement et des lois dites Grenelle, entre autres, est rendue obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation des collectivités en matière de développement durable.

Le rapport qui a été joint à la délibération compte vingt-deux pages. Il propose d'une part un bilan des politiques, des programmes et des actions publiques - nous allons rentrer dans quelques détails - qui sont conduites notamment en termes de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et bien sûr des orientations à venir pour contribuer au développement de la politique consacrée au développement durable.

Ce rapport d'évaluation, selon le cadre national de référence, compte cinq finalités qui sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Cela concerne principalement les questions liées au bâtiment, au transport et à l'énergie ;
- Le deuxième axe est la préservation de la biodiversité, et la protection des milieux et ressources. Cela concerne par exemple les habitats écologiques, une politique liée aux paysages, la lutte contre la pollution ;
- Le troisième axe est l'épanouissement de tous les êtres humains. Cela s'inscrit dans le cadre de l'article premier de la déclaration de Rio de Janeiro, qui date de 1992. Cela concerne les questions liées à la satisfaction des besoins essentiels pour tous les êtres humains : le logement, l'eau, la santé et un environnement sain, mais aussi l'éducation et la formation tout au long de la vie, la lutte contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, la participation des habitants et des usagers ;

- La quatrième finalité dans le cadre de référence nationale pour le développement durable, c'est la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires. Là aussi, nous retrouvons des éléments qui peuvent être repris dans plusieurs de ces finalités. C'est notamment l'accès à l'emploi pour tous, le logement une nouvelle fois, la politique foncière, l'urbanisme, le cadre de vie ;
- Il y a enfin une cinquième finalité, qui concerne les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables. C'est tout ce qui traite d'un système économique plus durable, d'une économie verte et de l'organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution, et des actions favorisant le recours à l'emploi local.

Ça, c'est pour la partie de l'évaluation, au regard du développement durable. Je ne me suis pas forcément référé au diaporama. Vous avez aussi bien sûr la mention de l'Agenda 21 de Laval Agglomération, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire en novembre 2013.

Vous avez trois objectifs pour l'Agenda 21, qui sont consolidés. La diversification de l'économie pour favoriser l'accès au marché du travail ; pour suivre et renforcer la mutation écologique du territoire ; pour maintenir la qualité des services à la population. Pour chacun de ces trois axes de l'Agenda 21, vous avez trois orientations principales. Cela fait au total, pour trois objectifs, neuf axes prioritaires.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, sont mentionnés ici et développés dans le rapport qui vous a été remis un certain nombre de sujets et de dossiers qui ont été ou vont être engagés :

- l'étude pour l'implantation de l'éolienne ;
- la création d'une plate-forme rail-route ;
- le lancement du plan climat énergie territoire ;
- un dispositif d'aide pour les logements économes en énergie ;
- l'accompagnement de projets de méthanisation ; certains sont d'ores et déjà engagés ;
- le dispositif dit VELITUL;
- l'aménagement de pistes cyclables.

Il y a aussi des actions liées à la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. À chaque fois, vous trouvez, dans le rapport, pour les actions qui ont d'ores et déjà été engagées, un rappel des montants qui ont pu être alloués à chacune des opérations présentées.

Dans ce chapitre, il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un programme d'animation nature au centre d'information de la nature ;
- l'engagement dans un plan local de prévention des déchets ;
- un partenariat avec Air Pays de la Loire ;
- l'optimisation de la collecte des déchets par l'implantation de conteneurs enterrés ;
- la réalisation d'une étude sur la zone industrielle des Touches ;
- la candidature à deux appels à projets du ministère.

Sous le chapitre de l'épanouissement de tous les êtres humains, il est rappelé que Laval Agglomération s'est engagé sur les dossiers suivants :

- la mise en accessibilité notamment des arrêts de bus, des aménagements intérieurs dans les véhicules il s'agit toujours des TUL -, mais aussi des actions dans les bâtiments et en faveur de l'habitat ; pour exemple, un tiers des arrêts de bus sont effectivement accessibles ;
- la création d'un fonds d'aide à l'événement sportif;
- le développement d'animations de lecture publique dans les quinze bibliothèques qui existent sur l'Agglomération ;
- la lutte contre l'habitat indigne :
- une politique d'achat prenant en compte l'insertion ;
- le dispositif argent de poche ;
- l'organisation des rendez-vous de l'emploi ou des chantiers d'avenir.

S'agissant de la cohésion sociale et de la solidarité entre générations et entre territoires, il convient de rappeler la politique tarifaire sociale qui a été mise en œuvre depuis un certain nombre d'années sur le réseau des transports urbains de l'Agglomération :

- le fonds d'aide à certaines actions de solidarité internationales ;
- la création d'une nouvelle déchetterie qui est projetée à Entrammes ;

- l'achat de titres de transport en ligne est possible depuis fin 2013 ; il s'agit des titres de transport des TUL :
- le déploiement de la fibre optique est également en cours ;
- l'accompagnement juridique et l'accès à la santé du CUCS ;
- le plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE;
- le dispositif dit de la seconde chance.

Dans le cadre des dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation plus responsables :

- la mise en place d'un fonds d'aide pour le développement des circuits alimentaires de proximité et de qualité :
- le développement de la filière de réemploi sur les déchetteries, qui permet de réutiliser un certain nombre de déchets collectés dans ces déchetteries ;
- le fonds d'intervention prioritaire à l'économie et à l'emploi ;
- la mise en place d'une politique d'achat public avec des clauses d'insertion pour favoriser effectivement l'insertion sociale des personnes défavorisées ;
- la vente de certificats d'économie et d'énergie, dans le cadre d'un partenariat qui a été construit avec EDF.

Il y a également un chapitre consacré aux actions qui sont conduites au sein même des services de la collectivité :

- par exemple, l'incitation des agents à utiliser des modes de transport doux, notamment les transports en commun ;
- la dématérialisation de la procédure de courrier qui est d'ores et déjà en place ; les courriers entrants sont scannés pour être diffusés par la voie électronique ; cela évite dans certains cas de multiplier les photocopies ;
- le développement de l'offre de formation interne ;
- la mise en œuvre du document unique dans l'un des services de l'Agglomération ;
- la création d'un système de protection complémentaire pour le maintien de salaire des agents en cas d'arrêt maladie :
- l'emploi de personnes en situation de handicap, qui respecte et qui dépasse les objectifs prévus par la loi, qui sont normalement de 6 % de salariés en situation de handicap dans toutes les entreprises publiques ou privées ;
- la mise en place de groupements de commandes ;
- un guide des éco-gestes est diffusé en interne auprès des agents.

Pour les actions 2015, il convient de citer :

- le développement des animations autour des questions de nature et d'environnement, avec la création d'un site d'accueil au bois de L'Huisserie et sur le site du Bois Gamats ;
- la dépollution du bassin d'orage de la zone des Touches ;
- une campagne de communication pour limiter l'étalement urbain et dans certains cas, pouvoir reconditionner certains centres de communes pour favoriser le relogement dans des zones de centre ou d'hyper centre ;
- la création d'un portail numérique de promotion d'activités culturelles et de loisirs, qui soit commun à l'ensemble de l'Agglomération et accessible à tous les habitants de l'Agglomération.

Vous avez donc, pour toutes les actions qui sont présentées de manière synthétique sur ce diaporama, le détail des actions. Encore une fois, ce sont des actions engagées ou à engager. Pour celles qui sont engagées, vous avez les montants qui ont été jusqu'alors consacrés. Voilà, Monsieur le Président.

François ZOCCHETTO: Merci. Y a-t-il des interventions? Monsieur GRUAU.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je souhaite revenir sur un dispositif dont nous avons déjà parlé lors d'une précédente séance. C'est le dispositif VELITUL, que le rédacteur de ce rapport essaie de nous vanter en nous abreuvant de chiffres. Plus de trente chiffres en dix-huit lignes, parmi lesquels celui des locations de 2013. C'est passionnant. 10 937 exactement qui ont été augmenté de 31 % par rapport à l'année 2012.

Je ne sais que penser de ces chiffres, mais ce que je sais se voit comme le nez au milieu de la figure. Il suffit de se promener trois ou quatre fois par semaine dans les rues de Laval pour le constater : VELITUL est un bide, un fiasco, un échec complet.

Ma question est simple, Monsieur le Président. Comme nous savons que VELITUL coûte 100 000 € par an aux contribuables, ne serait-il pas possible d'y mettre fin avant décembre 2015, terme du contrat signé avec VÉOLIA ?

<u>François ZOCCHETTO</u>: Monsieur GRUAU, je crois que vous avez déjà eu la réponse à cette question, puisque vous l'avez déjà posée. Néanmoins, puisque vous l'avez sans doute oublié, la réponse, Bruno MAURIN va vous la redonner.

<u>Bruno MAURIN</u>: Cette question sera réexaminée effectivement dans le cadre de la négociation d'une nouvelle DSP, la DSP actuelle venant en effet à échéance à la fin de l'année prochaine. Elle a été conclue avec KÉOLIS, et non pas avec VÉOLIA.

François ZOCCHETTO: Très bien. Alain GUINOISEAU.

<u>Alain GUINOISEAU</u>: Monsieur le Président, en écoutant Bruno MAURIN, j'ai l'impression d'écouter les personnes qui interviennent dans le cadre du projet de territoire. Est-ce que les actions politiques qui sont proposées ici s'intégreront dans le projet de territoire que nous sommes tous en train d'élaborer?

<u>François ZOCCHETTO</u>: Oui, bien sûr. Il s'agit d'une politique qui est menée depuis la création de l'Agglomération. Elle se situe dans la continuité de l'action des élus. La politique de développement durable sera l'un des éléments qui bien entendu sera repris dans le projet de territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non? Oui, Monsieur GOURVIL.

Claude GOURVIL: Pardon, j'arrive un petit peu en retard. J'avais une obligation.

J'ai lu le rapport Développement durable, qui est une obligation, qui est devenu une contrainte. Je pense qu'il faut faire des contraintes des atouts. Nous avons, les collectivités et Laval Agglomération, à répondre à notre niveau à un certain nombre d'urgences, notamment l'urgence climatique mise en évidence une fois de plus. Il n'y a pas d'actions mineures dans ce cas-là, y compris le VELITUL. J'ai cru lire que le VELITUL, c'était quand même 14 000 kilomètres par an à vélo. Nous avons une économie d'émissions de gaz à effet de serre qui est notable. Certes, elle a un coût, mais l'urgence climatique n'a pas de prix. C'est ce genre de chose qui doit nous guider. Peut-être faut-il optimiser le service, mais l'abandonner me paraîtrait être très contre-productif.

Ce que je souhaite sur ce rapport sur le développement durable et nos différentes orientations, c'est que nous puissions avoir de véritables indicateurs de l'efficacité de nos politiques publiques pour pouvoir en juger, les mettre en valeur, et convaincre nos concitoyens de l'utilité de ces politiques.

Voilà ce que je souhaitais dire. Ce qui a été commencé par la précédente équipe, à laquelle nous avons tout participé, puisse être amplifié dans le cadre de ce mandat. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous demande de prendre acte du rapport.

N°066/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur: Bruno MAURIN, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2311-1-1, L5211-1, L5211-2 et D2311-15,

Vu la circulaire N°DEVD1121712J du 3 août 2011 du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Considérant que l'article L2311-1-1 impose à Laval Agglomération de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Considérant le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable joint en annexe,

Après avis de la Commission Environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil communautaire prend acte du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT.

 CC06 Convention cadre entre Laval Agglomération et la Chambre d'agriculture de la Mayenne pour la période 2015-2018

Marcel BLANCHET, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs généraux et les principes du partenariat entre Laval Agglomération et la Chambre d'agriculture de la Mayenne. Elle constitue le cadre de référence des projets conduits en partenariat et des modalités d'intervention de la Chambre d'agriculture qui feront l'objet de conventions spécifiques.

II - Le contexte : PADD du SCoT Laval Loiron

L'agriculture est une activité représentative du territoire des Pays de Laval et de Loiron et participe fortement de son identité. Même si le nombre d'empois directs a fortement diminué ces dernières décennies, elle génère des emplois indirects, produit des ressources et façonne la plupart des paysages. Le territoire doit continuer à s'appuyer sur cette richesse et donc en préserver le potentiel.

Il importe cependant, face à la mondialisation des marchés, de renforcer les liens entre agriculture et territoire. Il s'agit en particulier de développer les relations commerciales de proximité dans une logique d'approvisionnement local et de développer de nouvelles formes d'agriculture, sur les plans économique et environnemental. Des réflexions devront être engagées avec les acteurs du monde agricole afin de promouvoir une agriculture durable et en particulier d'assurer une gestion paysagère de qualité sur les espaces les plus sensibles.

III - Les domaines d'action

Le partenariat entre Laval Agglomération et la Chambre d'agriculture de la Mayenne repose sur des réflexions ou des actions à mener sur les thématiques suivantes :

- la maîtrise de la consommation de foncier agricole
- le maintien et la pérennisation des exploitations existantes
- le développement des filières courtes et la valorisation des produits locaux
- la valorisation du bocage (trame verte et bleue "TVB", filière bois...) et le développement des énergies renouvelables "EnR" (méthanisation...)
- la création de liens entre les agriculteurs et les citadins

IV - Durée de la convention

La durée de validité de la convention est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et renouvelable en l'état ou après amendement.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°067/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: CONVENTION CADRE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MAYENNE POUR LA PÉRIODE 2015-2018

Rapporteur: Marcel BLANCHET, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé le 14 février 2014,

Vu l'AGENDA 21 de Laval Agglomération approuvé le 25 novembre 2013,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt d'engager un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour répondre aux enjeux de l'agriculture sur le territoire de Laval Agglomération sur les thématiques suivantes :

- la maîtrise de la consommation de foncier agricole
- le maintien et la pérennisation des exploitations existantes
- le développement des filières courtes et la valorisation des produits locaux
- la valorisation du bocage (trame verte et bleue "TVB", filière bois...) et le développement des énergies renouvelables "EnR" (méthanisation...)
- la création de liens entre les agriculteurs et les citadins

Après avis favorable de la commission Environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le projet de convention cadre entre Laval Agglomération et la Chambre d'agriculture de la Mayenne joint en annexe est adopté.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SERVICES SUPPORTS

 CC07 Personnel communautaire - Véhicules de fonction - Attribution pour nécessité absolue de service

Jean-Marc BOUHOURS, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Présentation de la décision

Des véhicules de fonction peuvent être attribués par nécessité absolue de service aux seuls agents occupant l'un des emplois suivants :

- Directeur Général des Services
- Directeur Général Adjoint
- Collaborateur de cabinet

Par principe, le véhicule mis à disposition est seulement utilisé dans le cadre du service de l'agent. Toutefois, à titre exceptionnel, compte-tenu du caractère permanent de la mise à disposition du véhicule de fonction, l'autorité territoriale peut autoriser ses agents à en avoir une utilisation privée (en dehors des heures de service, pendant les repos hebdomadaires, les congés...).

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule de fonction sont prises en charge par l'employeur selon les règles qu'il s'est fixées.

C'est l'organe délibérant qui est compétent pour fixer les règles relatives à l'attribution d'un véhicule de fonction. La délibération doit préciser les emplois qui permettent l'octroi d'un véhicule ainsi que les conditions de son utilisation. La collectivité peut décider de déroger à la fixation d'un périmètre de circulation.

Pour répondre aux dispositions des textes et notamment l'article L5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales , il convient de définir les agents de la collectivité qui pourront bénéficier de cet avantage en nature ainsi que les conditions d'utilisation.

Considérant la nouvelle organisation des services composée d'une Direction Générale des Services et de deux Directions Générales Adjointes, il est proposé d'attribuer un véhicule de fonction à chacun des agents occupant ces postes.

Cette utilisation par les bénéficiaires pourra se faire à des fins privés et sans limite de périmètre de circulation.

Tous les frais liés à ces véhicules seraient à la charge de la collectivité.

II - Incidence budgétaire :

Budget 2015, crédits proposés : 12 100 €

François ZOCCHETTO: Oui, Monsieur GRUAU.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Écoutez, si Georges MARCHAIS avait pris connaissance d'une pareille délibération, nul doute qu'il eut poussé sa célèbre formule : « C'est un scandale, Monsieur ZOCCHETTO!». Car c'en est un assurément d'assurer aux trois plus gros salaires de Laval Agglomération une voiture de fonction avec, je cite « utilisation privée en dehors du territoire de l'Agglomération sans limite de périmètre de circulation». Et pourquoi pas des étrennes à 10 000 €?

Mon opposition à ces avantages en nature n'est pas seulement une question de principe. C'est aussi, dans le contexte de délabrement économique actuel qui envoie tant de gens pointer chez Pôle Emploi, une question de dignité. En effet, je pense que les fonctionnaires concernés par cette mesure d'un

autre âge, doivent payer leurs frais d'essence et de voiture comme tout le monde, quand ils ne sont pas dans le cadre du travail.

En clair, un véhicule de service oui, un véhicule de fonction non. Ou alors, avec sur chaque portière une grosse étiquette fluo arborant le texte suivant : « Non seulement je gagne très bien ma croûte grâce à vos impôts avec un boulot à vie, mais en plus, vous me payez ma voiture pendant mes heures de loisirs ». Provocation de ma part ? Que nenni, Monsieur le Président. Une nouvelle provocation de la vôtre plutôt, car vous avez déjà augmenté vos Vice-Présidents de 56 %, alors que nombre de Lavallois se demandent comment boucler leurs fins de mois.

C'est donc avec la plus grande fermeté que je condamne ce régime de faveur qui, outre l'injustice qu'il légitime, est de nature à faire passer tous les fonctionnaires de Laval Agglomération pour des privilégiés, ce qui n'est évidemment pas le cas.

François ZOCCHETTO : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GAROT.

<u>Guillaume GAROT</u>: Nous pouvons comprendre, Monsieur ZOCCHETTO, que, pour les nécessités du service, il soit fait affectation au Directeur de l'Agglomération d'un véhicule soit de service soit de fonction. Mais ce qui nous choque à la lecture de cette délibération, c'est que les véhicules de fonction que vous souhaitez attribuer puissent être utilisés également à des fins privées et sans périmètre de circulation. Nous sommes loin de l'utilisation nécessaire pour les obligations du service. Nous disons très simplement, très clairement que nous ne voterons pas, que nous voterons même contre cette délibération, sauf si bien sûr vous retirez cette mention : « à des fins privées et sans périmètre de circulation ».

François ZOCCHETTO: Alors, Monsieur GAROT, je suis vraiment surpris de votre intervention, et je me dis qu'il n'y a vraiment pas de limites à certains comportements politiques, que je ne pensais pas pouvoir être le vôtre ce soir. Ce dispositif qui vous est exposé aujourd'hui n'est pas un dispositif nouveau. C'est le dispositif que vous avez mis en place lors de votre mandature. C'est un dispositif qui existe d'ailleurs depuis longtemps, qui est classique. La seule chose, c'est que ce soir, nous devons régulariser une situation qui aurait dû être évoquée devant le Conseil Communautaire il y a quelques mois, c'est-à-dire lorsque je n'étais pas Président du Conseil Communautaire. Vous le savez pertinemment. Vous connaissez pertinemment cette situation.

Passe encore que Monsieur GRUAU, coutumier d'un populisme sans limite, qui mériterait d'être confronté avec les comportements des élus du parti auquel il se rattache indirectement - là, il y a de nombreux exemples qui pourraient être soutenus -, donc, passe encore que Monsieur GRUAU, qui nous a habitués à ce genre d'intervention, le fasse. Mais je dois vous dire ma stupéfaction et aussi ma grande déception pour que vous vous prêtiez à ce jeu.

J'attire vraiment votre attention sur le fait que le dispositif existait, et qu'il est parfaitement régulier. Il s'agit d'un complément de rémunération qui est pratiqué, je pense, dans toutes les collectivités comparables à la nôtre. Il ne donne lieu à aucun abus. Il donne lieu à une fiscalisation de l'avantage en nature, et au paiement des charges sociales.

Le Conseil décide ce qu'il veut, mais je trouve cela vraiment très mal venu. En tout cas, le Conseil actuel et le Bureau n'assument pas de responsabilité particulière par rapport à cette situation que nous régularisons.

<u>Guillaume GAROT</u>: Monsieur ZOCCHETTO, d'abord, je refuse tout procès en populisme ou en comportement politique que vous voudriez faire ce soir. Pas vous. Pas ça.

Deuxièmement, je crois qu'il y a en période de crise - et nous sommes en période de crise profonde - des comportements qui doivent changer. Alors, en effet, s'il faut aujourd'hui que cela change, eh bien, changeons les procédés et les méthodes. Si nous devons restreindre l'utilisation des véhicules de fonction pour que cela ne soit que dans l'ordre professionnel, eh bien, faisons-le. C'est aujourd'hui une règle que nous devons adopter, parce que nous ne pouvons pas demander des efforts aux Français, à nos concitoyens sur tous les plans, et être sur ce que vous appelleriez peut-être des détails. Cela n'en est pas. Sur ce type d'utilisation qui est un complément de rémunération, il faut qu'il y ait une forme de plus grande exigence vis-à-vis des collaborateurs les plus hauts gradés, comme vis-à-vis de l'ensemble des élus. Les temps nous l'imposent, Monsieur ZOCCHETTO.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Je reconnais au moins une chose. Nous vous avons entendu. C'est que nous ne faisons que régulariser un dispositif qui a été mis en place à l'époque où vous étiez Président. Je vous en remercie quand même d'en tenir acte, sinon c'était assez incompréhensible. Néanmoins, je pense que vous avez tort d'aborder les choses de cette façon. Nous ne faisons qu'appliquer les textes en toute transparence. Monsieur GRUAU.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: En tout cas, si vous votez ce genre de délibération, je vous en remercie car mes électeurs sont très friands de ce genre d'avantages, tout comme les étrennes à 10 000 €. Je tiens quand même à le mentionner. Là, nous n'avons pas eu la réponse.

C'est vrai, honnêtement, quand vous avez un boulot à vie, qui n'est quand même pas un boulot à risque, à moins de se casser la figure dans les escaliers... Sincèrement, vous avez très peu de déplacements dans Laval. Tout le monde sait que c'est scandaleux, Monsieur ZOCCHETTO. Pourquoi vous vous mettez un truc comme ça au derrière, si j'ose dire, pour vos élections dans six ans ? Cela ressortira tout le temps. Vous voyez bien comment cela peut se dégrader partout.

J'ose croire quand même que vous allez vous rendre à la raison, et ne pas tomber dans le piège, Monsieur ZOCCHETTO, Monsieur le Président.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Écoutez, vos propos seraient empreints d'un peu moins de mépris vis-à-vis des agents de Laval Agglomération et vis-à-vis des fonctionnaires en règle générale, ils gagneraient en crédibilité.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je ne pense pas avoir de mépris pour les fonctionnaires.

François ZOCCHETTO : S'il vous plaît, vous me laissez parler.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je vous laisse parler, mais je ne vous laisse pas dire n'importe quoi. Vous avez déjà parlé de populisme excessif. L'UMPS, nous l'avons vu ce soir à l'œuvre. Cela ne vous portera pas chance.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Monsieur, nous vous avons entendu. Nous vous avons compris. Nous savons très bien que les municipalités FN gèrent différemment.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Nous savons très bien que Monsieur LAGARDE est pour le mariage homosexuel, la légalisation du cannabis. Que faites-vous à l'UDI?

<u>François ZOCCHETTO</u>: J'attire l'attention des membres, puisque ce sont ceux de l'opposition lavalloise, qu'il y aurait quand même une grande contradiction à ce qu'aujourd'hui, ils votent contre un dispositif qu'ils ont mis en place, et qui par ailleurs est mis en place quasiment dans toutes les collectivités. J'en appelle à leur sens des responsabilités sur ce sujet. Maintenant, nous allons passer au vote. Cette délibération régularise une situation que Monsieur BOYER et Monsieur GAROT auraient dû faire voter lors du mandat précédent.

Ceci exposé.

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°068/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - VÉHICULES DE FONCTION - ATTRIBUTION POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

Rapporteur : Jean-Marc BOUHOURS, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-13-1,

Vu la délibération n°194/2014 du Bureau Communautaire du 10 novembre 2014 portant validation du nouvel organigramme de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité d'attribuer un véhicule de fonction à chaque agent occupant les postes de Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint,

Que les agents concernés peuvent être autorisés à en avoir une utilisation privée en dehors du territoire de Laval Agglomération, sans limite de périmètre de circulation,

Après avis favorable de la commission Services Supports

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un véhicule de fonction aux agents occupant les postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint de Laval Agglomération.

Article 2

L'utilisation de ce véhicule de fonction par les bénéficiaires pourra se faire à des fins privés et sans limite de périmètre de circulation. Tous les frais liés à l'utilisation de ce véhicule seront pris en charge par Laval Agglomération.

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, 6 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AYANT VOTÉ CONTRE ET 6 S'ÉTANT ABSTENUS.

 CC08 Concession publique d'aménagement - Saint Melaine - Avenant 2 - Installation d'EON Reality

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

Laval Agglomération a confié en 2009 à LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS, dans le cadre d'une concession publique d'aménagement, l'aménagement d'un centre d'appels dans le bâtiment Saint Melaine.

Les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier ont été achevés le 11 décembre 2009 et un bail de location a été signée en faveur de la société Coriolis qui n'occupe que le rez-de-chaussée de l'immeuble.

L'étage, également aménagé dans le cadre de la concession, était encore disponible à la location. Celui-ci convient en termes de surface à la société EON REALITY qui a signé un bail commercial le 28 avril 2014.

Des travaux d'aménagement ont du être réalisés afin d'accueillir la société et de garantir une autonomie à chaque locataire (accès, sécurité, fluides, etc.).

II - Impact budgétaire et financier :

Ces travaux d'adaptation s'élèvent à 125 832,24 € HT auxquels s'ajoutent les frais de gestion de LMA sont de 5%, soit 6 291,61 €.

L'avenant 2 vise à acter la prise en charge des travaux par le concédant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°069/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: CONCESSION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - SAINT MELAINE - AVENANT 2 - INSTALLATION D'EON REALITY

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-1 et L300-4.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°81/2007 du 27 septembre 2007 confiant une concession d'aménagement à la SACOLA pour la restructuration d'un local sis zone Saint-Melaine à Laval,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°69/2009 du 21 septembre 2009 approuvant l'avenant n°1 à la concession.

Considérant les travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre du bail commercial signé avec la société EON REALITY.

Considérant le projet d'avenant n°2 joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

L'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement consenti à Laval Mayenne Aménagements relatif à la réalisation d'aménagement dans les locaux sis zone de Saint-Melaine à Laval, joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, MADAME SOULTANI-VIGNERON EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENTE, MADAME REILLON, MESSIEURS BORDE, GUERIN, DE LAVENERE-LUSSAN, BOISBOUVIER, DUBOURG, BOYER, RICHEFOU ET ANGOT EN LEUR QUALITÉ D'ADMINISTRATEURS DE LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE.

CC09 Pertes sur créances irrécouvrables

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

La Trésorière Principale nous informe qu'elle n'a pu opérer le recouvrement de certaines créances en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité de certains débiteurs ou de la disparition de ces derniers.

Pour le budget Principal, il s'agit d'impayés concernant :

- le centre de la Blancherie pour un montant de 160,51 € HT,
- une vente de bois pour un montant de 120,07€ HT,
- une location de salle au bois de L'Huisserie pour un montant de 203.20 € HT.
- un jugement à la suite d'un délit dans des déchetteries pour un montant de 50 € HT,
- des redevances pour occupation de terrains d'accueil des gens du voyage antérieures à la Gaufrie pour un montant de 410 € HT
- le remboursement d'une aide économique avec condition de créations d'emplois non respectée pour un montant de 22 321,59€ TTC, à l'encontre de la société LUPUS ELECTRO en liquidation judiciaire.

Au budget Bâtiments, la créance concerne la société PLANIPE en liquidation judiciaire et s'élève à 1 847,80€ HT.

Au budget Déchets Ménagers, la somme de 50,16€ HT concerne deux enlèvements d'encombrants.

II - Impact budgétaire et financier :

Sur présentation de justificatifs, il apparaît que ces sommes représentent :

- 23 265,37 € HT au budget Principal.
- 1 847,80 € HT au budget Bâtiments.
- 50,16 € HT au budget Déchets Ménagers.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°070/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant que la Trésorière Principale du Pays de Laval n'a pu recouvrer certaines créances,

Qu'elle a sollicité et justifié , l'admission en non-valeur ou la déclaration comme éteintes, des créances suivantes :

- 23 265,37 € HT au budget Principal.
- 1 847,80 € HT au budget Bâtiments.
- 50,16 € HT au budget Déchets Ménagers.

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Les créances irrécouvrables désignées, ci-après, sont admises en non-valeur ou déclarées éteintes :

- 23 265,37 € HT au budget Principal.
- 1 847,80 € HT au budget Bâtiments.
- 50,16 € HT au budget Déchets Ménagers.

Article 2

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits à la Décision Modificative n°2/2014.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CC10 Provision pour risque - Sinistre rue de Cheverus à Laval

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

Par application du principe comptable de prudence, du 29° de l'article L2321-2 et de l'article R2321-2 du CGCT, il est nécessaire de procéder à la constitution de provisions pour risque financier encouru.

Suite à l'incendie des locaux du service déchets rue de Cheverus en janvier 2012 et après jugement du tribunal qui a condamné l'auteur de l'incendie à des dommages et intérêts pour un montant total de 157 088,57 €, l'agglomération a émis le titre de recette correspondant.

L'agglomération a donc appliqué le jugement et émis le titre de recette correspondant.

Cependant, la probabilité que ce titre ne soit pas recouvré est importante en raison du risque d'insolvabilité du débiteur.

Aussi, il vous est proposé de constituer une provision à due concurrence du titre émis, soit 157 088.57 €.

II - Impact budgétaire et financier :

Les crédits sont été prévus au Budget Primitif 2014 mais seront complétés à la DM 2/2014, en dépense pour constituer une provision pour risque.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: PROVISION POUR RISQUE - SINISTRE RUE DE CHEVERUS À LAVAL

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2.

Considérant l'incendie des locaux du service déchets rue de Cheverus à Laval le 11 janvier 2012 et le jugement du Tribunal Correctionnel condamnant son auteur la somme de 157 088,57 €, correspondant à 155 488,57 € en réparation du préjudice matériel subi, 1 000 € en réparation du préjudice moral, 1 500 € sur le fondement de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale pour l'indemnisation des frais de procédure,

Considérant le risque important d'insolvabilité du débiteur,

Considérant la nécessité de procéder à la constitution de provisions pour risque financier,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Une provision pour risque est constituée pour un montant de 157 088,57 € sur le budget déchets afin de couvrir le risque de non-recouvrement des titres 293, 294 et 295 de l'exercice budgétaire 2014.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM2/2014.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CC11 Décision Modificative n°2/2014

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

La DM2 proposée vise à adapter les crédits à l'évolution des projets de Laval Agglomération et à retranscrire les décisions des précédents Bureaux et Conseils communautaires.

Les principales demandes de crédits permettent :

- au budget Déchets Ménagers :
 - de compléter les crédits pour la collecte des déchets toxiques et des déchets de déchetteries ainsi que le traitement des déchets hors OM.
 - de prévoir une provision pour risques concernant le recouvrement de la condamnation liée au sinistre de la rue de Cheverus.
 - o d'ajuster les recettes ECO FOLIO, les reventes de ferraille et la TEOM.

- au budget Bâtiments :
 - o de constater la perte de créances non-recouvrées.
 - o d'inscrire la vente du bâtiment Télétech pour 70 460€.
- · au budget Terrains :
 - o d'acter l'abandon du projet EUROVIA sur la ZI Sud de Bonchamp (487 k€) équilibré par une diminution des acquisitions de terrains.
- au budget Principal :
 - o de constater les créances irrécouvrables.
 - o de couvrir le dégrèvement fiscal accordé aux auto-entrepreneurs en 2013.
 - de prévoir les crédits pour la convention de mutualisation des archives avec la ville de Laval.
 - de prévoir l'annulation et la réémission du titre de recette envers ESPACEO suite à l'annulation du titre de recette de 2011 par le TA de Nantes.
 - ajuster les montants de participation de l'agglomération au CUML et au CREFJS.

Il Impact budgétaire et financier :

Le recours à l'emprunt :

- baisse au budget Bâtiments de 70 460 €
- augmente au budget déchets de 10 050€.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°072/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2014

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2121-29, L2311-1 et suivants, L5211-1 et L 5211-36,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits sur proposition de la commission Services Supports,

Après avis favorable du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BUDGET DECHETS MENAGERS

FONCTIONNEMENT

									D	M 2
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES
	011	DEPENSE	611	29100	COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS TOXIQUES	55 000,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
		DEPENSE	611	29101	TRAIT DES DECHETS HORS OM CS ET SPECIAUX	575 000,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
		DEPENSE	611	29103	COLLECTE-TRANSPORT DECHETS DE DECHETTERIE	384 000,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00
	011								100 000,00	0,00
	013	RECETTE	6419	30121	REMBTS DE SALAIRES - CNP	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	013								0,00	15 000,00
	65	DEPENSE	6541	37382	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES HT	0,00	0,00	0,00	50,16	0,00
	65								50,16	0,00
	68	DEPENSE	6875	34237	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00	157 100,00	0,00
REEL	68								157 100,00	0,00
	73	RECETTE	7331	8703	TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	6 480 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	73								0,00	20 000,00
	74	RECETTE	7478	38901	SOUTIEN ECO-FOLIO 2013	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	74								0,00	15 000,00
	75	RECETTE	758	36358	REVENTE FERRAILLE EN DECHETTERIE	35 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	75								0,00	40 000,00
	77	RECETTE	7711	33212	DEDITS ET PENALITES PERCUS	0,00	0,00	0,00	0,00	157 100,00
	77								0,00	157 100,00
					REEL				257 150,16	247 100,00
	023	DEPENSE	023	26137	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	189 635,00	0,00	5 029,00	-10 050,16	0,00
ORDR	023								-10 050,16	0,00
0.00					ORDRE				-10 050,16	0,00
									247 100,00	247 100,00

INVESTISSEMENT

								DM 2		
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES
	16	RECETTE	1641	23324	EMPRUNT COLLECTE SELECTIVE	478 345,00	0,00	144 132,02	0,00	10 050,16
REEL	16								0,00	10 050,16
					REEL				0,00	10 050,16
	021	RECETTE	021	8961	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	189 635,00	0,00	5 029,00	0,00	-10 050,16
ORDRE	021								0,00	-10 050,16
ONDIN					ORDRE				0,00	-10 050,16
									0,00	0,00

BUDGET BATIMENTS

FONCTIONNEMENT

									DM 2	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES
REEL	65	DEPENSE	6542	19491	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	5 868,47	1 847,80	0,00
	65								1 847,80	0,00
	78	RECETTE	7817	20502	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIR	0,00	0,00	5 948,86	0,00	1 847,80
	78								0,00	1 847,80
					REEL				1 847,80	1 847,80
									1 847,80	1 847,80

INVESTISSEMENT

									DM 2	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES
	024	RECETTE	024	10304	CESSION	180 000,00	0,00	120 000,00	0,00	70 460,00
	024								0,00	70 460,00
	16	RECETTE	1641	2832	EMPRUNTS EN EUROS	928 800,00	0,00	45 738,09	0,00	-70 460,00
	16								0,00	-70 460,00
REEL	23	DEPENSE	238	17464	AVANCES FORFAITAIRE MARCHES	0,00	0,00	0,00	76 500,00	0,00
		RECETTE	238	17465	AVANCES FORFAITAIRE MARCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
	23								76 500,00	76 500,00
					REEL				76 500,00	76 500,00
									76 500,00	76 500,00

BUDGET TERRAINS

FONCTIONNEMENT

									DM 2		
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES	
	011	DEPENSE	6015	1375	A CHAT TERRAINS DIVERS ZONES	1 500 000,00	-30 000,00	276 393,34	-487 000,00	0,00	
	011								-487 000,00	0,00	
REEL	70	RECETTE	7015	1129	VENTE DE TERRAINS DIVERS	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	-487 000,00	
	70								0,00	-487 000,00	
					REEL				-487 000,00	-487 000,00	
									-487 000,00	-487 000,00	

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

									D	VI 2
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES
	011	DEPENSE	6188	21782	AGENDA 21 - OPERATIONS MOUVRAGE LA	35 000,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00
	011	DEPENSE	62875	21859	CONVENTION MUTUALISATION ARCHIVES	0,00	0,00	0,00	12 180,00	0,00
	011								7 180,00	0,00
	014	DEPENSE	739117	21863	DEGREVEMENT AUTO ENTREPRENEURS	0,00	0,00	0,00	40 196,00	0,00
	014								40 196,00	0,00
		DEPENSE	657358	18437	SUBV FONCTIONNEMENT - SYNDICAT PDELM	81 000,00	0,00	0,00	-17 000,00	0,00
		DEPENSE	6574	7955	SUBV. FONCT. CREFJS	30 000,00	0,00	0,00	24 753,00	0,00
		DEPENSE	65738	4773	CUML SUBV.FONCT.	130 000,00	0,00	0,00	23 160,00	0,00
	65	DEPENSE	657341	17266	FONDS PROMOTION SPECTACLE VIVANT	234 650,00	0,00	0,00	-12 004,37	0,00
		DEPENSE	6574	21866	A GENDA 21 - SY NERGIE DEFI FAMILLE ENERGIE POSITIVE	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
		DEPENSE	6533	400	COTISATION POUR RETRAITE URSSAF	20 000,00	50 000,00	0,00	25 000,00	0,00
		DEPENSE	6541	3105	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	106,57	620,51	0,00
REEL		DEPENSE	6541	9251	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR TVA = OUI	0,00	0,00	211,81	24,39	0,00
		DEPENSE	6542	20695	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	474,32	22 321,59	0,00
		DEPENSE	6542	21865	CREANCES ETEINTES - TVA	0,00	0,00	0,00	298,88	0,00
		DEPENSE	6574	20679	FONDS SPECIAL ARTISANAT-COMMERCE (CFE)	30 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00
		DEPENSE	6574	21804	DIVERS SUBVENTIONS	42 500,00	-23 950,00	0,00	-18 550,00	0,00
	65								33 624,00	0,00
	67	DEPENSE	673	2127	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	5 826,00	0,00	586 259,37	0,00
	67								586 259,37	0,00
		RECETTE	7788	17363	REC.EXCEPTIONNELLE AQUABULLE	0,00	0,00	0,00	0,00	586 259,37
	77	RECETTE	7788	11580	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
		RECETTE	7788	11632	REMBOURSEMENT SINISTRE PAR ASSURANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
	77								0,00	667 259,37
					REEL				667 259,37	667 259,37
									667 259,37	667 259,37

INVESTISSEMENT

									DM 2		
O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP + REPORT	Virement	DM PRECEDENTES	DEPENSES	RECETTES	
	204	DEPENSE	204182	18416	APCP- REHABILITATION LOGTS COLLECTIFS PUBLIC	175 600,00	0,00	0,00	-52 000,00	0,00	
	204								-52 000,00	0,00	
	21	DEPENSE	2188	4697	AUTRES IMMO GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	
		DEPENSE	2115	18414	A PCP- FONDS DE PORTA GE IMMOBILIER	250 000,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	
		DEPENSE	2184	23	MOBILIER ET MAT. ADMINISTRATIFS	2 000,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	
	21								57 350,00	0,00	
		DEPENSE	2315	19532	AMENAGT DIVERS TERRAINS D'ACCUEIL GDV	5 000,00	0,00	0,00	-3 750,00	0,00	
		DEPENSE	2317	21792	CHEMIN PIETONS BD LOUIS ARMAND	145 000,00			-1 600,00		
	23	DEPENSE	238	16192	A VANCES FORFAITAIRE MARCHES	0,00	0,00	80 000,00	60 000,00	0,00	
		RECETTE	238	16193	A VANCES FORFAITAIRE MARCHES	165 475,94	0,00	80 000,00	0,00	60 000,00	
	23								54 650,00	60 000,00	
		DEPENSE	276341	21861	CREANCES - VENTE A TERME HABITAT	0,00	0,00	0,00	51 836,61	0,00	
	27	RECETTE	276341	21862	CREANCES - VENTE A TERME HABITAT	0,00	0,00	0,00	0,00	51 836,61	
	27								51 836,61	51 836,61	
					REEL				111 836,61	111 836,61	
		DEPENSE	2315	21857	ETUDE DIAG.ECLAIRAGE PUBLIC - INTEGRATION	0,00	0,00	0,00	25 409,02	0,00	
	041	DEPENSE	2317	21858	REHAB.STADE LE BASSER - INTEGRATION	0,00	0,00	0,00	28 363,24	0,00	
ORDR		RECETTE	2031	18510	INTEGRATION FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	53 772,26	
	041								53 772,26	53 772,26	
					ORDRE				53 772,26	53 772,26	
									165 608,87	165 608,87	

CC12 Débat d'orientation budgétaire 2015

<u>François ZOCCHETTO</u>: Nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

Alain BOISBOUVIER: Le débat d'orientation budgétaire, c'est définir les orientations du budget de 2015 et se positionner, avoir une perspective à horizon 2020. Ce budget est marqué par un événement fort, une participation des collectivités au redressement des comptes de l'État. Vous le verrez tout à l'heure. Cela impacte significativement les comptes de l'Agglomération.

Un autre événement, ce sont les conditions économiques. Nous sommes plutôt sur une croissance atone avec une inflation faible. Dans les éléments favorables, nous avons des taux qui sont relativement bas, et nous partons d'une situation financière de l'Agglomération qui est saine.

Face à cette baisse de la DGF, le DOB - ou la perspective budgétaire - a été monté pour conserver une dynamique du territoire et amortir sur plusieurs éléments cette baisse de DGF. J'y reviendrai en conclusion.

Les enjeux majeurs de ce budget 2015, et même de cette perspective, c'est à la fois maîtriser les charges, maintenir une dynamique et maintenir les services à la population. Il est important de comprendre que c'est une rupture, puisque nous sommes sur des sommes significatives.

L'année dernière, nous avions eu une baisse de DGF de 600 000 €. Cette année, vont s'ajouter 1 500 000 €. Ce sera la même chose encore sur les deux années qui viennent. Quand nous sommes en phase de rupture, il faut essayer d'amortir ce choc sur un certain nombre d'éléments.

Voici quelques éléments sur la première slide. Le déficit public solde les comptes de moins 4,3 %, une inflation 2015 prévue à 0,9 % et une croissance en prévision de 1 %. Comme je vous le disais, il y a une volonté de réduire les déficits avec une contribution relativement importante pour l'ensemble des collectivités territoriales. Au total, ce sont 50 Mds € d'économies sur trois ans, dont 21 Mds € dès 2015. Ce sont environ 11 Mds € à répartir entre les collectivités territoriales.

Dans le même temps, nous avons retenu pour cette année 2015 une progression du FPIC. Globalement au niveau national, le FPIC va progresser et atteindre 780 000 000 €. Il y a une petite évolution en ce qui concerne le FCTVA puisqu'il va passer de 15,7 % à 16,4 %. Il y a aussi l'instauration d'un objectif de dépenses locales. Enfin, au niveau des entreprises, l'utilisation de cet effort est destinée en partie aux entreprises, avec la poursuite du CICE pour 20 Mds € sur les trois années.

Dans un schéma comme celui-là, voilà les hypothèses que nous avons retenues. Comme je vous le disais en introduction, il y a vraiment un objectif de maîtrise des charges. Les charges de fonctionnement ont été analysées avec chacun des vice-Présidents.

Nous programmons une baisse de ces charges de 2,25 % par rapport au BP 2014. Sur les charges de personnel, nous maintenons une évolution de 1 % par rapport au BP 2014. Nous pouvons dire que c'est l'évolution des rémunérations, et il y a une embauche prévue pour un géomathicien dans le cadre de la mise en place d'un système d'information pour Laval Agglomération et l'ensemble des communes.

Le transfert d'allocation de solidarité et de compensation reste au même niveau, à la fois sur cette année et sur tout le mandat. Vous avez deux parties : les dépenses sur 2015, et sur 2016 à 2020. J'ai oublié de signaler que cet effort sur les dépenses continuera également sur l'ensemble de la perspective, puisque nous ne prévoyons pas d'évolution sur les années 2016 et 2017. Nous allons simplement retrouver une évolution de 1 % en fin de mandat.

Sur les subventions, un effort important a été fait sur l'ensemble des budgets, soit en les réorientant soit sur certains contrats qui arrivaient à terme. Nous bénéficions cette année d'une évolution favorable sur les budgets annexes, notamment sur le budget Bâtiments, avec l'encaissement de la subvention de l'IUT de 800 000 €. Cela nous permet de diminuer le budget Subvention du budget Principal de 5,7 %. Dans la programmation budgétaire des années à venir, il n'a été calé sur aucune évolution à horizon 2020.

Enfin, les frais financiers vont bénéficier d'une augmentation au cours du mandat, même si nous sommes dans une conjoncture favorable. Ce que nous pouvons retenir de cette première slide, c'est un effort important sur les charges, que ce soit les charges de personnel ou les charges de fonctionnement. Cet effort est à poursuivre sur le mandat, de façon à amortir le mieux possible la perte de DGF.

Les budgets annexes prévoient un investissement net de 2 500 000 € sur la réalité virtuelle, avec des frais de fonctionnement à hauteur de 250 000 € à partir de 2017. L'investissement n'ayant pas été fait en 2014, l'investissement qui sera fait en 2015 produira ses effets en termes d'annuités en 2016. Nous nous retrouvons donc avec un budget qui est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne le budget Transport, nous avons une évolution contractuelle : un peu plus de 2 % cette année. Cette évolution contractuelle va continuer également en 2016. Nous nous donnons un objectif au moment de la renégociation de la DSP afin d'atterrir sur un niveau de 5 000 000 € à l'horizon 2017-2020.

Sur le budget Bâtiments, nous avons programmé 500 000 € d'investissement en moyenne par an. Sur ce budget, nous avons également eu des ventes en 2014. Sur l'année 2015, nous toucherons la subvention de l'IUT qui va nous permettre de diminuer la contribution du budget Principal.

Sur le budget Terrains, nous maintenons le principe déjà établi depuis plusieurs années, c'est-à-dire l'étanchéité de ce budget avec l'objectif de vendre les terrains au prix de revient, et de réinvestir la vente du terrain dans des investissements, notamment d'aménagement de zones. Pour cette année, ce sera la zone d'Entrammes et la reconstitution de réserves foncières.

En ce qui concerne le budget Déchets, nous maintenons également la dynamique des bases, avec une évolution de 2,5 % et l'investissement dans des conteneurs enterrés à hauteur de 1 600 000 € en 2015 et 1 000 000 € les années suivantes.

Nous pouvons voir à travers ce tableau l'impact ou l'effort fait sur les dépenses. Si vous voyez la première ligne, les charges à caractère général, vous voyez bien que nous sommes sur une stabilisation : une diminution par rapport à 2014, une stabilisation sur trois ans et une très légère progression ensuite. C'est la même chose pour les charges de personnel. C'est un enjeu et un engagement importants. Arriver à maintenir une rigidité complète sur le budget des charges, cela veut dire que les marges de manœuvre que nous pouvions aller chercher, nous avons été les chercher cette année. mais au bout d'un moment, elles vont aussi s'épuiser.

Vous voyez ici que les intérêts continuent d'augmenter, puisque nous maintenons un niveau d'investissement - et j'y reviendrai tout à l'heure - de 19 000 000 € sur l'année. Il y a à la fois une augmentation des intérêts et une augmentation du capital. C'est par cet intermédiaire de l'augmentation du coût de la dette que le budget de fonctionnement augmente. Malgré cela, sur la perspective, il augmente simplement de 0,68 %.

En ce qui concerne les recettes, nous avons maintenu la dynamique existante sur le territoire, c'est-àdire qu'il n'y a pas de hausses d'impôts sur l'année et sur le mandat qui ont été programmés. Nous avons maintenu la dynamique d'évolution des bases, en maintenant l'hypothèse de 3 % sur la TH.

Certains pourront dire que cela est optimiste. Quand nous regardons sur les années passées, nous étions sur ce niveau-là. Si nous réalisons les investissements prévus à hauteur dans le PLH, nous serons proches de cette dynamique de 3 %.

En ce qui concerne la CFE, nous bénéficions d'une bonne nouvelle : une évolution quasi-certaine de 6 % liée au développement économique qui a été réalisé en 2013 sur l'Agglomération avec la venue de l'entreprise BRIDOR, qui nous permet cette année d'avoir un surplus de CFE à hauteur de 6 %. Sur les années suivantes, nous le verrons tout à l'heure, nous sommes revenus sur des niveaux de 3 %.

Sur la CVAE, c'est sans doute là où l'hypothèse est la plus incertaine, puisque la CVAE est la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises. Nous n'avons pas aujourd'hui de perspectives ou de connaissances de l'évolution de la CVAE. Sur les autres taxes, c'est une évolution qui est du même niveau que celle que nous avions prévu les années précédentes.

Par contre au niveau de la DGF, ce sont 12 500 000 € au lieu de 14 000 000 €, c'est-à-dire une baisse de 1 500 000 €.

Le FPIC continue à évoluer : 755 000 €. Je vous en parlerai tout à l'heure. Cela fait partie des risques que nous avons sur l'Agglomération. Comme nous sommes dans un contexte budgétaire serré, nous avons plutôt émis l'hypothèse que les subventions des différents organismes - État, Conseil Général, Conseil Régional - seraient aussi serrées. Elles sont prévues à hauteur de 996 000 € contre 1 200 000 € en de 2014.

Sur les années 2016-2020, nous avons un maintien de 3 % sur le TH. La CFE va évoluer de 4 % jusqu'en 2016, 2017 puisque nous allons récupérer dans les bases qui étaient exonérées sur la zone de revitalisation du 42°. Nous allons ensuite revenir sur un niveau proche de 3 % : un maintien de la CVAE de 3 % sur l'ensemble.

L'objectif est de maintenir les investissements, qui permettent une dynamique du territoire que ce soit au niveau de l'habitat ou d'un certain nombre d'investissements, pour permettre le développement économique. C'est par le développement économique et le développement de la population que nous amenons de nouvelles recettes fiscales.

Vous avez un focus sur les recettes. Vous voyez ici la dynamique des recettes fiscales, qui sont quasiment de 3 % sur le mandat. Cela fait partie des hypothèses, de lisser les hypothèses et de ne pas tomber dans une durabilité de la crise actuelle.

Vous voyez en deuxième partie du tableau, la baisse de la DGF qui était de 14 700 000 € en 2013. Elle devrait atterrir aux alentours de 10 000 000 € à horizon 2017. Quand nous chiffrons l'impact de la DGF sur l'Agglomération, l'impact cumulé pendant le mandat sera de l'ordre de 24 000 000 €. Si nous ajoutons ce qui va se passer sur chacune des vingt communes, nous pouvons estimer que l'impact global à amortir dans chacun de nos budgets se situera entre 55 000 000 € et 60 000 000 € sur le territoire.

Deux mots sur le FPIC. Je vous le disais tout à l'heure, c'est une solidarité horizontale entre les collectivités territoriales. Il y a un risque dans ce domaine-là. Nous avons continué à le comptabiliser à hauteur de ce qui est prévu en 2015, c'est-à-dire à hauteur de 750 000 €. Nous sommes attributaires sur trois critères : la richesse de la population, le potentiel financier et l'effort fiscal. Le potentiel financier, c'est l'ensemble des bases. Les revenus de la population, c'est simple, le mot le dit lui-même. L'effort fiscal, c'est notre effort fiscal par rapport aux autres.

Ce qu'il faut bien comprendre, sans rentrer dans les détails, c'est que c'est l'évolution de notre collectivité par rapport aux autres collectivités. Cela veut dire que si la dynamique du territoire amène un potentiel fiscal qui évolue plus vite que celui des autres collectivités, ou si l'évolution des revenus de la population évolue plus vite que les autres collectivités, ou si la diminution de l'impôt est plus importante que les autres collectivités, nous pouvons ne plus être attributaires du FPIC.

Si vous aviez un seul chiffre à retenir sur le FPIC, ce serait celui-là : en 2014, il y avait 1 276 collectivités qui en bénéficiaient. Nous étions à la 1 107^e place. Comme notre situation en termes de potentiel financier, de revenu habitant a tendance à s'améliorer sur les trois années, nous approchons un peu plus de la fin des attributaires.

C'est un peu compliqué. Nous pouvons être attributaires du FPIC. Nous pouvons également être contributaires, et les deux en même temps. Nous pouvons devenir contributaires au FPIC sur des critères qui ne sont pas les mêmes que l'attribution.

Je veux juste signaler l'importance de ce système de répartition de solidarité horizontale. En 2014, le territoire a encaissé 1 600 000 €, dont 580 000 € pour l'Agglomération et 1 000 000 € pour les communes. Cela concerne vraiment l'ensemble des collectivités. Le prévisionnel pour 2015, c'est plus de 2 000 000 € qui peuvent revenir sur le territoire. Notre risque se situe à ce niveau-là, au niveau des 2 000 000 €.

Nous avons ici une synthèse de nos recettes de fonctionnement. Nous voyons des recettes de 2015 de 53 000 000 €. 53 000 000 € également en 2016. 53 000 000 € également en 2017. Malgré la dynamique du territoire, toute cette dynamique, toute cette augmentation de 3 % est absorbée par la baisse de la DGF. Nous avons fait l'hypothèse qu'à compter de 2017, il n'y aurait plus de contribution des collectivités pour les redressements des comptes de l'État. Cela nous permet de retrouver une dynamique des recettes.

Pour amortir cette baisse de 4 500 000 € des dotations et participations, il y a plusieurs enjeux. L'amortir sur les dépenses de fonctionnement : moins 2,5 % à moins 2,25 % sur 2015. L'amortir sur la maîtrise des charges de personnel. L'amortir par des taux d'intérêt qui sont bas en ce moment. On en amortit une part par la diminution des investissements : environ 3 000 000 € de moins par an, sur la période 2014-2020, que ce que nous avons connu sur la période précédente. La dernière partie, on l'amortit sur la capacité d'autofinancement de l'Agglomération. Elle va passer de 5 500 000 € en 2013 à une période délicate sur les années 2017-2018, où elle va être inférieure à 1 000 000 €. Nous partions sur un délai de désendettement qui était de 4,9 années. Nous montrons sans doute autour de 13 ou 14 années au milieu du mandat, avec l'espoir que la dynamique fiscale que nous aurons enfin de mandat nous amènera vers les 10 années.

Voilà deux périodes distinctes. Une période d'amortissement des prélèvements ou d'une moindre contribution de l'État. Et une deuxième période où nous retrouvons une dynamique. Ce que je voudrais dire en conclusion, c'est qu'il faut reconnaître que cette mandature va être une mandature de maîtrise des charges, que ce soit en termes de fonctionnement ou de personnel.

La maîtrise des charges repose à la fois sur des manières de faire, sans doute un peu moins de confort dans la manière de faire, mais aussi sur le travail ensemble, entre collectivités, notamment à travers des groupements de commandes. Les collectivités, avec une surface d'appels d'offres plus importante, peuvent bénéficier de prix plus intéressants. Par la mise en place de la mutualisation, sachant que la mutualisation est quelque chose qui demande d'abord un investissement où il y a des contraintes au moment où nous le faisons, mais pour gagner en charge en fin de mandat.

La troisième étape que nous connaîtrons, une forme de mutualisation, c'est sans doute des transferts de compétences. Il nous faudra aussi être attentifs pour que les transferts de compétences ne se traduisent pas par des augmentations de charges, à la charge de l'Agglomération. Vous le voyez bien, l'Agglomération n'aura pas la capacité d'absorber des charges qui pourraient être transférées de chacune de nos communes.

Donc, maîtrise des charges, adaptation des investissements, maintien d'une dynamique fiscale, risque sur le FPIC, risque également sur la dynamique. Cela voudrait dire qu'en fonction des événements ou de l'attribution que nous aurons en 2015, nous devrons éventuellement réadapter notre prévision en 2016. Donc amortir les pertes sur l'ensemble du mandat. Une partie est permise par la situation favorable que nous avions au départ de l'Agglomération.

Enfin, pour terminer, je vous donnerai quelques éléments sur les investissements qui vont être réalisés sur 2015. Ce sont 19 500 000 € d'investissements, dont environ 10 000 000 € sur le Budget Principal.

Nous retrouverons dans le Budget Principal l'investissement dans l'économie à travers le FIPEE : environ 900 000 € et sur le parc d'Argentré : 500 000 €.

Sur le budget Terrains, un investissement de 2 300 000 €, avec à la fois des acquisitions et l'aménagement de certaines zones, notamment la zone d'Entrammes.

Sur le budget Transports, c'est l'investissement à la fois dans du renouvellement de bus, mais également dans le système d'information des voyageurs et l'accessibilité des bus.

Sur le budget Déchets, une continuité de la politique d'installation des conteneurs dans les nouveaux lotissements et dans les centres bourgs.

Sur l'investissement de la réalité virtuelle, avec la mise en place effective de la réalité virtuelle, le début des travaux en 2015.

Sur le budget Principal, nous retrouverons également la participation de Laval Agglomération sur la gare pour 1 775 000 €. La fin de la participation sur la Virgule de Sablé, pour la LGV. Également, l'entretien des voiries du boulevard Émile Brault pour environ 750 000 €.

Sur la commission Environnement, nous retrouverons la Maison de la Nature, le Bois de L'Huisserie et des investissements pour 170 000 €.

Un peu d'investissements dans le tourisme et le sport pour environ 1 000 000 € sur cette commission.

Sans oublier le maintien de l'effort sur l'habitat avec 2 000 000 € de contributions sur le PLH, qui est aussi important pour maintenir la dynamique et le développement de la population sur notre territoire.

Voilà, je crois que j'en ai terminé.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Merci à tous ceux qui ont permis la préparation de ces documents budgétaires, et en particulier à Alain BOISBOUVIER, car vous avez compris que les circonstances ne sont pas faciles.

En effet, le budget 2015 se prépare dans des circonstances inédites que nous n'avons jamais connues. C'est une véritable rupture par rapport aux décennies qui précèdent, durant lesquelles les recettes n'avaient cessé de progresser, plus ou moins rapidement. Mais chaque année, nous voyions les recettes des collectivités locales augmenter. Cette année, du fait d'un contexte national et international que vous connaissez, les dotations versées par l'État diminuent de 10 % à 12 %. Pour l'Agglomération de Laval, cela fait un peu plus de 10 % de moins que nous allons toucher de l'État. Vous avez compris que, dans les années qui vont suivre, au moins jusqu'en 2017 - mais permettez-moi d'être un peu dubitatif sur les années après 2017 -, chaque année, cela va encore baisser.

C'est pour cela que, dès avant l'été, avec le Bureau et en particulier avec Alain BOISBOUVIER, nous avions commencé à ébaucher la prospective budgétaire pour la durée de notre mandat pour savoir où nous allions dans ce nouveau contexte qui s'impose à nous. À partir du moment où, pour des raisons de conjoncture économique que vous connaissez, il n'est pas possible de demander plus aux ménages et de demander plus aux entreprises en termes d'impôts, nous devons faire avec.

Alors, qu'allons-nous faire? Vous avez vu que nous allions avoir une baisse des dépenses de fonctionnement de 2,5 % sur 2015. Cela réclame un effort qui sera partagé avec tous les acteurs de l'Agglomération, que je remercie par avance. Je fais confiance aux uns et aux autres. Ils savent que nous n'avons pas le choix. Je pense que cela n'aura pas d'incidence, j'en suis même convaincu, sur la qualité du service produit. Les baisses budgétaires ont été vues commission par commission. Elles reposent sur des hypothèses tout à fait raisonnables.

À côté, nous avons souhaité maintenir un effort d'investissement très soutenu pour préparer l'avenir de notre Agglomération. Il serait dangereux de baisser l'effort d'investissement. Nous pourrions le payer assez cher dans quelques années. Nous allons donc investir à peu près 10 000 000 €. C'est un tout petit peu moins que les années précédentes. Mais avec un effort qui reste très soutenu pour l'économie et l'emploi, auquel nous consacrerons environ 4 000 000 € en investissements. Je parle bien de l'investissement. Nous avons aussi pour l'innovation, avec le projet Laval Virtual, 2 500 000 € inscrits dès 2015 pour lancer la première tranche du Laval Virtual Campus sur le site de la Technopole. Nous avons aussi bien sûr le budget qui est consacré à l'habitat : 2 000 000 € dans le contexte que nous connaissons, c'est un effort symbolique mais aussi réel vis-à-vis du secteur du bâtiment et des travaux publics. Concernant les services à la population, rien qu'en termes d'investissement, l'effort est maintenu avec 3 000 000 € pour le réseau des TUL en investissement, c'est-à-dire véhicules et amélioration du système. En matière d'environnement, ce sont aussi 1 500 000 €. Cela permet de poursuivre l'équipement des vingt communes de l'Agglomération.

Je crois réellement que, dans un contexte budgétaire que nous n'avons jamais connu, l'Agglomération de Laval est bien armée pour, sans doute à un rythme raisonnable, préparer son avenir. Nous avons souhaité vous parler non seulement de l'année 2015, mais que vous voyez ce qui se passera sur les six années qui viennent. C'est un vrai défi. Perdre 25 000 000 € de dotations de l'État sur le mandat qui vient pour l'Agglomération, ce qui représente aussi, et Alain BOISBOUVIER l'a dit tout à l'heure, à peu près 60 000 000 € de moins que nous allons recevoir sur le territoire de l'Agglomération de la part de

l'État sur la durée de notre mandat. Et c'est un minimum, car je crains qu'après 2017, ce soit plus rude. Il faut absorber le choc. Nous allons le faire. Nous allons le faire en gérant au plus près nos dépenses de fonctionnement et en continuant à investir pour l'avenir.

Monsieur GRUAU.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je pense effectivement qu'il y a des efforts de faits dans le contexte actuel. Une fois de plus, je vous félicite. Vous allez dans la bonne direction. C'est pourquoi j'insiste. Il est vraiment dommage que quelques menues dépenses à forte charge symbolique comme celle de tout à l'heure viennent quelque peu gâcher le tableau. Car c'est là-dessus que vous serez jugé.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Puisque vous voulez réintroduire le sujet, et pour que l'information de tout le monde soit complète, je précise, si cela peut vous rassurer, que la Directrice de cabinet de mes prédécesseurs disposait - bien que cela ne soit jamais passé en Conseil Communautaire - d'un véhicule de fonction. Le Directeur de cabinet que nous avons, en l'occurrence David OUVRARD, ne dispose plus de véhicule de fonction. Il n'en a pas disposé depuis le moment où je l'ai recruté. Voilà un exemple de diminution de la dépense publique.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je n'ai jamais dit que Monsieur OUVRARD, le twitteur fou, bénéficiait de certains avantages. Je dis simplement que ce soir, vous donnez des avantages à des gens qui n'ont absolument pas besoin d'en avoir. Nous attendions mieux de vous, cher Président.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Revenons au débat d'orientation budgétaire. Qui souhaite intervenir ? Yannick BORDE.

<u>Yannick BORDE</u>: Merci Monsieur le Président. Je regrette un peu que Guillaume GAROT et Jean-Christophe BOYER soient partis courir après un TGV. Un soir de débat d'orientation budgétaire, j'aurais bien voulu leur rappeler certains propos que j'avais tenus sur le mandat précédent, qui avaient eu très peu d'écho, et me féliciter qu'ils soient notamment repris dans les orientations de ces six prochaines années.

Je crois qu'il faut - comme l'ont souligné Alain BOISBOUVIER et François ZOCCHETTO, et François ZOCCHETTO a employé le terme « absorber le choc » - que nous prenions ici collectivement, autour de cette table de Laval Agglomération, et chacun dans nos communes respectives, acte de l'impact de cette baisse des dotations de l'État. Je vais oser employer un terme qui a été employé par l'un d'entre nous il y a quelques semaines dans un autre lieu : un peu d'asphyxie de l'État. Je veux bien faire partie de ceux qui sont prêts à s'investir pleinement - et ce sera le cas - pour absorber ce choc, à condition que l'État en fasse de même. C'est ce qui m'inquiète un peu. C'est pourquoi je partage la crainte de François ZOCCHETTO sur le fait que cela ne s'arrêtera peut-être pas en 2017. Je ne suis pas certain que nous soyons partis dans ce dispositif.

À partir de là, il y a à mon avis trois éléments essentiels. Le premier, et cela a été fortement souligné par Alain BOISBOUVIER, est cette volonté de maîtriser les charges qui, à mon avis, repose plus aujourd'hui sur un effort culturel qui doit être le nôtre. Il doit s'inscrire dans la durée, mais ne peut pas être l'unique solution. Nous voyons bien que lorsque nous arrivons à faire zéro ou à faire moins deux, c'est déjà presque un exploit. Ce n'est pas à l'échelle des impacts qui vont être les nôtres. Malgré tout, bien évidemment, cela doit être la première composante de la stratégie financière des années à venir.

Le deuxième sujet, c'est la politique d'investissement. Je pense que nous aurons des choix douloureux à faire. À nous de bien les définir. Je compte sur le projet d'Agglomération pour nous aider à définir les investissements qui seront structurants, qui participeront au renforcement de l'attractivité de l'Agglomération... Il faudra que nous soyons très clairs sur les objectifs que nous recherchons.

La troisième composante de cette variation, et nous voyons bien que c'est quasiment la seule sur laquelle nous pouvons espérer maintenir une certaine dynamique, c'est la dynamique du développement du territoire, la dynamique du développement économique. Cela a déjà été illustré dans l'une des décisions modificatives de l'exercice 2014, puisque nous avons une bonne surprise dans la fiscalité des entreprises, non pas par l'augmentation de la fiscalité, mais par l'augmentation des bases, et donc des entreprises qui arrivent. Concentrons-nous et considérons que, comme l'a souligné François ZOCCHETTO avec un investissement de 4 000 000 € sur le développement économique, cette dynamique doit être notre priorité, renforcée ou appuyée par les éléments d'attractivité.

Le dernier sujet, c'est là que j'aurais bien voulu avoir un petit échange avec Jean-Christophe BOYER. Ce sera hélas pour une prochaine fois. Je l'espère. C'est que nous revenions sur des objectifs réalistes et raisonnables, notamment sur cette notion de capacité de désendettement, dont on nous avait vendu en 2008 ou 2009 que nous pouvions aller jusqu'à quatorze années. Imaginez si nous avions été dans cette dynamique. Nous n'avons pas eu le temps d'y aller, heureusement. Aujourd'hui, je suis heureux de constater que les orientations et les projections qui sont faites nous maintiennent autour de dix, en subissant en plus la baisse des dotations. Il y a un effet mécanique lié à cela, et notre volonté de maîtriser cette capacité de désendettement.

François ZOCCHETTO: Merci. Qui souhaite encore intervenir? Oui, Madame GRUAU.

Flora GRUAU: J'aurais voulu quelques précisions sur ce débat d'orientation budgétaire. Tout d'abord, sur le Laval Virtual Center ou le Laval Virtual Campus, qui semble être le nouveau nom. Vous parlez de fonctionnement à 250 000 € par an à partir de 2018. Aurons-nous un retour sur investissement ? Il me semble que la Cité de la réalité virtuelle devait avoir un retour sur investissement à six ou sept ans.

Ma deuxième question concerne l'espace Mayenne. Il n'y a pas de charges de fonctionnement prévues pour l'espace Mayenne, à moins que je ne me trompe. Or, selon la presse, Laval Agglomération assumerait les charges de fonctionnement de l'espace Mayenne.

Ma troisième remarque concerne le budget Transport. Vous indiquez une baisse de la subvention au budget Transport de 200 000 € en 2017. Cela présage-t-il déjà la renégociation à la baisse du contrat pour les TUL ?

Quand nous parlons de délai de désendettement, que Yannick BORDE appelle autour de 10 années, dans le débat d'orientation budgétaire, il est noté 12,6 années. Cela nous rapproche plutôt des 14 années que des 10 années.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Je laisserai Alain BOISBOUVIER vous donner des précisions sur la question du transport, même s'il est un peu difficile de préjuger du résultat de la future DSP et du délai de désendettement. Je pense que le Président du Conseil Général, que nous avons la chance de compter parmi nos membres, pourra peut-être dire quelques mots sur l'espace Mayenne pour vous rassurer.

S'agissant de la réalité virtuelle, vous savez, puisque je m'en étais exprimé devant le Conseil Communautaire, que nous avons été conduits à revoir la dimension du projet. Pour des raisons que, je pense, tout le monde comprend aujourd'hui, puisqu'il était dimensionné pour un investissement de l'ordre de 19 000 000 €, générant une charge de fonctionnement de l'ordre du million annuel. C'était surtout ce déficit de fonctionnement qui nous inquiétait.

Le nouveau projet est redimensionné sur deux tranches qui, au total, représenteront à peu près 10 000 000 €. Il est budgété une grosse partie de la première tranche, dans les 2 500 000 €. Ce n'est pas encore budgété, mais c'est annoncé. Nous en sommes au stade du débat. Cette première tranche, d'après toutes les consultations que nous avons menées, répond très largement aux besoins actuels et futurs sur les deux ou trois prochaines années des acteurs lavallois de la réalité virtuelle.

S'agissant de la charge de fonctionnement, puisque le retour sur investissement que vous évoquez est malheureusement négatif depuis que nous avons travaillé sur la réalité virtuelle. Si nous nous sommes tant engagés dans la réalité virtuelle sur l'Agglomération de Laval, c'est parce que nous pensons que c'est d'abord un très bon projet de long terme en terme de création d'emplois et de développement de l'Agglomération, pour engager d'autres entreprises autour des acteurs pionniers de la réalité virtuelle. Mais aussi, parce que nous pensons qu'en termes d'attractivité - c'est plus un aspect marketing -, cela est très bon pour l'image de l'Agglomération, avec, en particulier, le salon Laval Virtual. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le nouvel outil est décliné autour de la marque Laval Virtual. Le Laval Virtual Center est le bâtiment qui sera conçu sur le site de l'actuelle Technopole, et qui sera autour de Laval Virtual Campus. Laval Virtual Campus n'est pas forcément localisé physiquement tout autour du bâtiment du Laval Virtual Center. Nous voulons renforcer, notamment auprès de nos partenaires internationaux, cette marque de Laval Virtual.

Le retour sur investissement s'avère, à mon avis, encore négatif pendant un certain temps. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'il soit le plus faible possible. Évidemment, le jour où nous

passons en positif, il faut essayer de donner le maximum d'activité. Tant que nous sommes en négatif, et cela risque de durer encore un moment, il faut veiller à ne pas se laisser entraîner par des coûts.

Pardon d'avoir été un petit peu long. Alain, l'espace Mayenne, puis tu termines sur le transport et les délais de désendettement. Monsieur le Président, pouvez-vous nous rassurer sur le futur investissement du Conseil Général, s'il vous plaît ?

<u>Olivier RICHEFOU</u>: Pour faire le lien avec ce que vous venez de dire, je veux rappeler que s'il y avait un retour sur investissement en sept ans sur un investissement public, je pense que le privé s'y intéresserait. Bien évidemment, il n'y a jamais de retour sur investissement sur un investissement public de cette taille, que ce soit un équipement tourné vers la réalité virtuelle ou un équipement tourné vers le sport, la culture, et d'une façon générale l'accueil d'événements.

Cela me permet de faire le lien avec l'espace Mayenne. Je voudrais tout d'abord rappeler qu'un tel équipement a certes une vocation départementale, mais implanté sur Laval Agglomération, il aura un impact extrêmement important sur le territoire. Dans de nombreux départements, de tels équipements lorsqu'ils sont mis en œuvre, ne le sont pas nécessairement par les Conseils Généraux, mais le sont aussi par des Agglomérations qui assument le financement. Le choix qui a été fait était de simplifier la procédure et de faire en sorte que le Conseil Général assume de porter seul l'investissement qui, je vous le rappelle, a été fixé à 37 000 000 €. Cela correspond à une somme, vous le comprenez bien tous, non négligeable. Le Conseil Général, s'il a une vocation à investir, n'a pas vocation à gérer des équipements. Il n'est pas équipé pour cela, surtout des équipements sportifs, culturels, événementiels. L'Agglomération a une taille suffisante, voire la Ville de Laval, pour gérer de tels équipements. Je rappelle que le théâtre est déjà géré par Laval Agglomération. Laval Agglomération gère des équipements sportifs, tel que le stade lavallois. Un certain nombre de communes de Laval Agglomération gèrent elles aussi des équipements culturels.

Vous avez bien compris que ce projet qui a pris deux ans de retard, en raison du fait que l'équipe municipale présente à Laval n'avait pas jugé utile de délimiter un terrain suffisant pour que ce projet puisse avancer, ne verra le jour qu'en 2018. Je fais le pari que, d'ici 2018, les compétences de Laval Agglomération auront progressé. Dans les compétences de Laval Agglomération, la dimension culture notamment aura sans doute pris une place plus importante que celle qui existe aujourd'hui. Je crois aussi qu'un tel équipement peut avoir vocation, en tout cas au moins partiellement, à se substituer aux équipements obsolètes qui existent déjà. Il y aura donc très certainement des transferts de charges qui s'opéreront.

Il y a deux éléments qu'il faut que l'on intègre. Nous avons souhaité intégrer Laval Agglomération dans un groupe de travail pour réfléchir dès à présent sur la conception même du bâtiment, de façon à faire en sorte de générer des charges de fonctionnement les plus faibles possibles. Il vaut mieux associer l'utilisateur final dès le début à la conception d'un bâtiment.

Le deuxième élément qu'il faut également prendre en considération, c'est que le mode de gestion - même si je crois qu'il sera de la responsabilité de Laval Agglomération - n'est pas définitivement choisi. Il y a des structures juridiques qui permettent par exemple d'associer des actions privées et des actions publiques, et qui peuvent permettre de faire peser un peu moins sur la collectivité publique le coût de la gestion de l'équipement. Voilà les précisions, Monsieur le Président, que je pouvais apporter.

François ZOCCHETTO: Merci. Alain BOISBOUVIER. Puis je vous repasserai la parole.

<u>Alain BOISBOUVIER</u>: Je profite de la prise de parole du Président pour dire que, dans mon esprit, le transfert d'un équipement et la gestion d'un équipement ne veulent pas forcément dire qu'il n'y a pas de partage de charges entre celui qui l'a construit et celui qui l'exploitera. Cela peut aussi se gérer de cette manière. J'en émets du moins le vœu.

En ce qui concerne les transports, il y a une baisse de 200 000 €. Quand on fait une DSP transport, il y a des bases, il y a des indexations qui sont souvent assez coûteuses et qui font que l'on a une évolution assez importante du contrat. Nous avons eu des évolutions importantes, notamment sur les indexations, mais également sur les consommations de kilomètres en TULIB.

En ce qui concerne le délai de désendettement, vous avez tous les deux raison. Il y en a un qui parle d'un délai de désendettement en 2020, et l'autre qui parle d'un délai de désendettement en 2017, qui doit être de 12,7 %. Si nous nous mettons d'accord sur l'année, tout le monde est d'accord.

François ZOCCHETTO: Parfait. Merci pour ces précisions. Claude GOURVIL.

Claude GOURVIL: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'espace Mayenne. Flora GRUAU m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, mais ce n'est pas grave. Je suis surpris par plusieurs choses quand même. La première, c'est que vous confilez la réponse à cette question à Olivier RICHEFOU. qui n'est pas le Président de Laval Agglomération, mais le Président du Conseil Général. Il dit très clairement que le choix a été fait. Le choix a été fait par qui ? Jusqu'à présent, je n'ai pas l'impression qu'en tant qu'élus de Laval Agglomération, nous ayons été consultés sur le sujet. Évidemment, Olivier RICHEFOU, Président du Conseil Général, a annoncé les 37 000 000 € d'investissement, mais aussi une charge de fonctionnement de l'ordre de 4 000 000 € par an, qui sera supportée par Laval Agglomération sans que nous ayons eu l'occasion d'en discuter entre nous, les élus de Laval Agglomération. Cela me semble être une sorte d'arrangements entre amis, qui est loin d'être démocratique. Voilà la question que je me pose : pourquoi avez-vous accepté de faire porter cette charge à Laval Agglomération, alors que nous n'en avons pas discuté ensemble ? Les contribuables de Laval Agglomération vont payer deux fois : une fois pour l'investissement et une fois tous les ans pour les charges de fonctionnement d'un équipement qui va être de toute façon déficitaire. Nous n'en avons aucune trace dans la prospective 2015-2020 que vous nous proposez. Vous parliez tout à l'heure d'hypothèses raisonnables. Je pense très sincèrement qu'il n'est pas raisonnable d'avoir accepté de faire porter à Laval Agglomération et à ses habitants ce déficit.

Tout comme il n'est pas raisonnable non plus de situer l'espace Mayenne sur huit à dix hectares du quartier Ferrié. Ce sont huit à dix hectares qui abritent une dizaine d'espèces protégées, une zone humide, et qui est le dernier espace relativement naturel qui était préservé par l'armée qui n'en a rien fait pendant qu'elle en était propriétaire. D'autres espaces sont disponibles sur Laval Agglomération, qui sont déjà artificialisés.

J'estime que nous sommes dans quelque chose que vous devez réparer, cette forme de décision entre vous, entre le Président de Laval Agglomération et le Président du Conseil Général. C'est totalement obscur. Vous devez réparer cela. Vous devez mettre en débat à la fois le positionnement de l'espace Mayenne sur le quartier Ferrié, son mode de fonctionnement et son mode de financement. Autrement, j'estime que c'est une entorse très importante au fonctionnement démocratique de notre collectivité.

François ZOCCHETTO: Madame GRUAU.

Flora GRUAU : Je voulais juste rebondir sur les propos de Monsieur RICHEFOU, et m'interroger : pourquoi n'avions-nous pas de charges de fonctionnement incluses à partir de 2018 sur l'espace Mayenne, dans ce débat d'orientation budgétaire ?

François ZOCCHETTO: Nous sommes au stade du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015. Nous avons choisi avec les Vice-Présidents de commissions et Alain BOISBOUVIER d'éclairer l'assistance sur tout ce qui peut se passer jusqu'en 2020. Je pense que cet exercice, qui n'était pas fait précédemment, mérite plutôt d'être soutenu que d'être critiqué. Il est évident que vous n'avez pas tous les détails au niveau du débat d'orientation budgétaire de toutes les dépenses de l'année 2018, 2019, 2020. Excusez-nous, mais nous n'avons pas tout cela. Ce que je peux vous dire, c'est que les hypothèses qui sont retenues par les uns et les autres, puisqu'il s'agit d'un travail collégial, sont parfaitement plausibles et reposent sur des bases raisonnables.

S'agissant du dossier espace Mayenne que nous évoquons ici en dehors d'une délibération, il ne faut pas confondre le Conseil Général - vous débattez de ce dossier puisqu'il s'agit d'un dossier du Conseil Général ; Monsieur GOURVIL, vous avez eu tout le loisir de vous exprimer dans l'enceinte du Conseil Général - et ce qui se passe ici. Ici, nous ne sommes pas encore saisis du dossier. Il est en cours d'étude, avec un certain nombre d'élus ici qui participent à des réunions, qui font valoir des scénarios, qui se déplacent pour voir comment cela se passe ailleurs. Lorsque nous estimerons que le dossier sera prêt, et lorsque nous aurons été saisis officiellement d'une demande du Conseil Général, à ce moment-là, nous aurons un débat parfaitement clair, transparent, cohérent. Pour le moment, nous sommes dans des hypothèses budgétaires. Vous n'avez pas vu d'investissement dans le débat d'orientation budgétaire 2015 pour cet équipement, et pour cause. Vous n'avez pas vu non plus de

dépenses de fonctionnement pour 2015 pour les mêmes raisons. Je crois, contrairement à ce que vous dites, que la procédure démocratique, puisque vous en appelez aux grands principes, est parfaitement respectée.

Alain BOISBOUVIER voulait reprendre la parole, ou pas ? Non ? Monsieur GRUAU une nouvelle fois, mais essayez de synthétiser vos interventions. Vous avez la parole.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Vous ne dites pas cela à l'autre GRUAU! L'autre GRUAU s'est exprimée. Vous êtes plus correct. Dieu merci, c'est une femme.

Je veux juste demander au Président RICHEFOU... J'ai bien compris que cela n'ouvrirait pas avant 2018, l'espace Mayenne ? Président RICHEFOU, dites-moi, rassurez-moi.

<u>Olivier RICHEFOU</u>: Les procédures administratives et les délais de construction font que cela n'ouvrira pas avant 2018.

<u>Jean-Christophe GRUAU</u>: Je suis vraiment désolé. Je voulais vous proposer une vedette pour avril 2017. Tant pis.

Olivier RICHEFOU: Alors, je suis très heureux que cela ouvre en 2018!

Jean-Christophe GRUAU: Très bien!

François ZOCCHETTO : Monsieur GOURVIL. Sur le même ton, peut-être.

<u>Claude GOURVIL</u>: Je n'en sais rien. Ce n'est pas une question de ton. Je prends les paris. Je prends les paris que l'espace Mayenne va se faire à l'endroit qu'a décidé Olivier RICHEFOU et dans les conditions qu'il aura décidées. Il a été très honnête. Il a dit : « Le choix a été fait. » Le choix a été fait, vous l'avez accepté vous-même.

<u>François ZOCCHETTO</u>: Arrêtez. Sur la question de l'implantation, le projet se situera, s'il se fait, exactement à l'endroit qui avait été choisi par l'équipe précédente.

Claude GOURVIL: Excusez-moi. Ce n'est pas du tout le même projet.

François ZOCCHETTO: Il y a vraiment des attitudes qui m'étonnent.

<u>Claude GOURVIL</u>: Ce n'est pas du tout la même surface. Ce n'est pas du tout la même utilité. Ce n'est pas du tout la même dynamique. Nous aurons là un monstre mort qui servira une fois de temps en temps, avec des parkings pour des cars de télévision qui ne viendront jamais. Excusez-moi. C'est une dépense carrément inutile. Cela fait partie des grands projets inutiles que nous pourrions réduire et mettre ailleurs.

Jean-Christophe GRUAU: Si vous l'ouvrez en avril 2017, ce ne sera pas inutile.

<u>François ZOCCHETTO</u>: C'est votre vision des choses. Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur le débat d'orientation budgétaire?

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2312-1 et L5211-1,

Vu le rapport présenté,

Considérant qu'aux termes des articles susvisés, un débat doit avoir lieu en séance du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la Commission Services Supports et du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU PRÉSENT DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

EMPLOI - ÉCONOMIE - COHÉSION SOCIALE

CC13 Laval Agglomération / Pôle Emploi - Convention de partenariat

Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération et Pôle Emploi collaborent depuis plusieurs années pour favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins immédiats et prospectifs des entreprises.

Ce partenariat se développe dans le cadre de recrutements massifs liés au développement d'entreprises présentes sur le territoire ou lors d'implantations.

Le projet de convention 2014 (joint en annexe) vise à renforcer le lien existant entre Laval Agglomération et Pôle Emploi sur les points suivants :

- Développer la connaissance mutuelle du tissu économique et partager les analyses.
- Proposer des réponses efficaces et attractives aux entreprises et acteurs du territoire, grâce à une complémentarité de services et une cohérence d'action.
- Accompagner le développement des territoires en association avec les structures et décideurs locaux.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la signature de cette convention de partenariat 2014 entre Laval Agglomération et Pôle Emploi.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°074/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: LAVAL AGGLOMÉRATION/PÔLE EMPLOI - CONVENTION DE PARTENARIAT 2014

Rapporteur: Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant que Laval Agglomération et Pôle emploi, au-delà de leurs champs d'actions et d'expertises propres, partagent une même volonté de contribuer au développement économique des territoires,

Que dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, Laval Agglomération a défini et mis en place une stratégie d'accueil et de développement d'entreprises ambitieuse qui a pour objectifs de générer des emplois sur son territoire,

Considérant l'intérêt de conclure une convention de partenariat 2014 avec Pôle Emploi,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après de la commission Économie, Emploi et Cohésion Sociale,

DÉLIBERE

Article 1

Les termes de la convention de partenariat 2014 avec Pôle Emploi, joint en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CC14 Programmation PLIE 2014 - Validation des décisions du comité de pilotage du 17 juillet 2014

Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Laval Agglomération a pour but de faciliter l'accès à l'emploi durable des publics prioritaires du territoire. Il vise ainsi les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes isolées et toutes personnes éprouvant des difficultés particulières d'insertion (marginalisation, âge, origine...).

Il mobilise l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire et est chargé de mettre en cohérence les initiatives locales au profit des publics prioritaires du territoire. Pour ce faire, il mobilise des fonds européens en contrepartie des fonds engagés par les collectivités.

La convention entre l'État et AGPLIE prévoit une subvention FSE de 410 357,48 € pour l'année 2014 pour les actions portées par le PLIE de Laval Agglomération. Par ailleurs, Laval Agglomération attribue une subvention de 85 000 € aux projets menés dans le cadre du PLIE. L'ensemble de ces fonds permet de mettre en place la programmation annuelle du PLIE qui vise, au regard de la situation socio-économique, à proposer des actions en faveur du retour à l'emploi des publics cibles.

Une partie de cette programmation avait été validée par le conseil communautaire du 26 mai 2014.

La présente délibération vise :

1) A prendre en compte les conséquences de la liquidation de l'association ADASA validée par le tribunal de Laval le 25 juillet 2014.

L'association ADASA était une structure d'insertion par l'activité économique. Ce secteur d'activité emploie actuellement sur le territoire de Laval Agglomération environ 180 personnes en contrats aidés en leur permettant de reprendre une activité professionnelle de manière sécurisée et progressive. Cette mise en emploi doit permettre aux bénéficiaires de reprendre peu à peu un rythme de travail compatible avec une activité du secteur marchand et d'acquérir des gestes professionnels permettant l'accès à l'emploi. Ce secteur d'activité comprend notamment 5 chantiers d'insertion et 3 entreprises d'insertion sur le territoire de Laval Agglomération. L'association ADASA comptait 50 salariés en insertion. Le travail réalisé localement par Laval Agglomération, le Conseil général et l'État a permis de mobiliser deux acteurs locaux qui ont repris l'ensemble des activités d'insertion et les salariés en contrats aidés.

Il est donc proposé d'annuler la subvention accordée à l'association ADASA pour l'année 2014 et d'accompagner les repreneurs de ces activités.

Annulation de la subvention ADASA: 98 451 € - FSE

Attribution d'une subvention aux 2 repreneurs :

- **Alternatri**: subvention de fonctionnement de 35 738,49 € FSE et subvention d'investissement de 19 000 € Laval Agglomération
- AAA Bois Debout : subvention de fonctionnement de 30 510.80 € FSE

2) A ajuster la programmation au regard des sous-réalisations constatées et des nouvelles demandes enregistrées :

Sous-réalisations constatées :

Voiture et Co: l'opération a été conventionnée pour un montant de 14 000 € pour le passage de 10 codes et 4 permis de conduire dans une auto-école intervenant avec une pédagogie adaptée. Au final, seules 23 heures de conduite et 225 heures de code ont été réalisées pour un montant de 2 401 €.

Nouvelles actions proposées :

Envie : Subvention de fonctionnement de 5 000 €. L'association Envie est une entreprise d'insertion qui intervient dans le secteur du recyclage des équipements électroménagers et des déchets électroniques. Elle est sortie d'une phase de redressement judiciaire en juin 2014. Elle emploie 9 personnes à Laval et a besoin de consolider ses fonds propres. Cette subvention vient en complément des engagements pris par le Conseil général auprès de cette structure.

<u>Alius RH</u>: Préparation à l'entrée en entreprise et placement des demandeurs d'emploi seniors. Les personnes de plus de 50 ans sont fortement touchées par le chômage. Leur part dans le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus vite que les autres catégories de publics.

Une opération financée par Laval Agglomération et l'État a permis de prendre en charge 40 demandeurs d'emploi (dont 20 résidant sur le territoire de Laval Agglomération) de plus de 50 ans depuis le début de l'année avec un taux de retour à l'emploi de près de 60%. Il est proposé d'augmenter la subvention de 4 000 € (soit 23 056 € sur l'année) pour permettre la prise en charge de 4 personnes supplémentaires sur le territoire de Laval Agglomération.

L'ensemble de ces éléments apparaît dans le tableau de programmation joint.

Au final, pour l'année 2014 :

- la subvention FSE est de 378 108,29 € (prévu 410 357,48 €)
- la subvention Laval Agglomération est de 83 002 € (prévu 85 000 €).

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°075/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: PROGRAMMATION PLIE 2014 – VALIDATION DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLIE DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur: Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu l'instruction DGEFP n°2004/027 du 10 novembre 2004 relative au développement des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi.

Vu le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil Européen du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) 1260/99,

Vu la circulaire PM 5210 SG en date du 13 avril 2007 portant sur les modalités de gestion du FSE,

Vu la signature du programme opérationnel national le 9 juillet 2007,

Vu le décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013,

Vu l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 relative aux modalités de financement des activités des PLIE,

Vu la délibération n°30/2011 du Conseil Communautaire du 18 avril 2011 autorisant le Président de Laval Agglomération à signer le protocole avec l'État et le Département de la Mayenne, les engageant dans la mise en œuvre conjointe du PLIE,

Vu l'avis favorable du Comité Régional de Programmation du Fonds Social Européen attribuant un budget de 1 171 100 € pour la période 2011-2013 au titre du FSE à Laval Agglomération,

Vu l'avis du comité de pilotage du PLIE du 17 juillet 2014,

Vu la décision du tribunal de Laval validant la liquidation de l'association ADASA au 1^{er} aout 2014.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions permettant l'accès à l'emploi des publics relevant du PLIE et d'accompagner les structures repreneuses des activités de l'ADASA,

Qu'afin de permettre cette mise en œuvre, il convient de valider les actions proposées par le comité de pilotage du PLIE,

Considérant le projet de programmation du 17 juillet 2014 joint en annexe,

Après avis favorable de la commission Économie, Emploi et Cohésion sociale,

DÉLIBÈRE

Article 1

La modification de la programmation des actions du PLIE au titre de l'exercice 2014 est validée pour ce qui concerne le cofinancement de Laval Agglomération et du Fonds Social Européen telle que dans le document joint en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Programmation : 2014
AGPLIE

Programmation PLIE 2014 - Version 2 - 17 juillet 2014







49 53 72

Prévisions	2014			Financements éligibles							Financements non éligibles	
INTITULE	OPERATEUR	Coût Total action	TOTAL Financement public élig	FSE	Conseil Général via PLIE	Laval Agglomération direct	Conseil Général	Rému contrats aidés	Etat (hors contrats aidés)	Autre Fin. Éligibles	Laval Agglo	Autres Non éligible
Accueil des bénéficiaires		286571,73	286571,73	176342,33	34000,00	76229,40						
Accompagnement individualisé des participants PLIE et suivi de la relation avec les entreprises	LAVAL AGGLOMERATION	286 571,73	286 571,73	176 342,33 €	34 000,00	76 229,40						
Formation		21 552,00									21 552,00	
Formations individuelles	LAVAL AGGLOMERATION	15 000,00									15 000,00	
Conseil Orient'PLie et Sécurisation Orient' Plie et sécurisation orient'PLIE	CHAMBRE DES METIERS	6 552,00									6 552,00	
Insertion par l'activité économique		406 630,24	406 630,24	95 178,94		5 658,33	2 600,00	41 813,00	177 942,47	83 437,50	24 000,00	
Mise en situation de travail et accompagnement des participants PLIE dans le cadre d'un chantier d'insertion	Bois Debout	108 010,80	108 010,80	30 510,80 €		1 700,00	2 600,00		63 200,00	10 000,00		
Mise en situation de travail et accompagnement des participants PLIE dans le cadre d'une structure d'insertion	AlternaTri53	205 626,79	205 626,79	35 738,49 €		3 958,33			112 492,47	53 437,50		
Aide au démarrage - reprise par Alternatri des activités de l'ADASA	AlternaTri53										19 000,00	
Subvention d'aide au fonctionnement ENVIE	Envie										5 000,00	
Atelier petites mains & Cie	PARTAGE	92 992,65	92 992,65	28 929,65€				41 813,00	2 250,00	20 000,00		
Accès à l'emploi		37 450,00									37 450,00	
Aides individuelles	CCAS	4 000,00									4 000,00	
centre mobilité de la mayenne	Voiture & co	14 000,00									2 401,00	
Analyse des situations de blocage	ACTUAL carrières	7 993,00									7 993,00	
Préparation à l'entrée en entreprise et placement des demandeurs d'emploi seniors	ALUIS'RH	19 056,00									23 056,00	
Fonctionnement		106 587,01	106 587,01	106 587,01								
Animation et fonctionnement du dispositif PLIE	LAVAL AGGLOMERATION	106 587,01	106 587,01	106 587,01 €								
TOTAL		799 788,98	799 788,98	378 108,28	34 000,00	81 887,73	2 600,00	41 813,00	177 942,47	83 437,50	83 002,00	

 CC15 Convention de partenariat relative à l'instauration et au fonctionnement d'une commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité - Approbation et désignation de représentants

Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son Pacte Territorial pour l'Insertion, le Conseil général développe des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle en Mayenne.

La mobilité étant un obstacle majeur au retour ou au maintien en emploi des publics en insertion, le Conseil général s'est engagé, avec le soutien du Fonds Social Européen, dans la mise en œuvre d'une plateforme consacrée à la mobilité vers l'emploi.

Ainsi, la plateforme mobilité en Mayenne permet, depuis janvier 2013, un accompagnement à la mobilité des publics cibles via un bilan de compétences en mobilité et mise en place d'outils (auto-école sociale, service de mise à disposition de véhicules, conseils mobilité,...) facilitant leurs démarches d'insertion.

Les aides financières individuelles constituent l'un de ces outils. Les partenaires membres des commissions «aides individuelles» et «mobilité» du Pacte territorial pour l'insertion ont acté la création d'une commission d'attribution traitant spécifiquement des aides financières liées à la mobilité, pour les publics en situation de précarité.

De son côté, Laval Agglomération mobilise un fonds d'aides financières doté de 4 000 € par an et géré par le CCAS de Laval. Une partie de cette enveloppe peut être utilisée pour aider des demandeurs d'emploi accompagnés par le PLIE à lever des freins liés à la mobilité.

La présente convention de partenariat a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de la commission et les engagements des différents partenaires associés.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la signature de cette convention de partenariat.

Ceci exposé.

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°076/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'INSTAURATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES LIÉES À LA MOBILITÉ – APPROBATION ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant que la mobilité est un obstacle majeur au retour ou au maintien en emploi des publics en insertion.

Considérant l'existence de plusieurs dispositifs sur le territoire de Laval Agglomération destinés à favoriser la mobilité des publics en insertion,

Considérant la nécessité de coordonner ces dispositifs à travers l'instauration au niveau du département d'une commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après de la commission Économie, Emploi et Cohésion Sociale,

DÉLIBERE

Article 1

Les termes de la convention de partenariat relative à l'instauration et au fonctionnement d'une commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité, joint en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

Article 2

Laval Agglomération désigne Frédéric MELLIER, membre titulaire et Françoise SEILLERY, membre suppléante de cette commission.

Article 3

Laval Agglomération autorise Mme SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente, à valider les aides financières, d'un montant inférieur à 350 €, liées à la mobilité sans passage par cette commission dans la limite de l'enveloppe proposée dans le cadre de la programmation PLIE et validée par le Conseil Communautaire.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer la convention à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AMÉNAGEMENT

• CC16 Rapport de l'année 2013 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Daniel GUÉRIN, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La commission intercommunale pour l'accessibilité a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2008, en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le rôle de cette commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie pour la mise en œuvre progressive des mesures assurant l'autonomie et la liberté de toutes les personnes handicapées et à mobilité réduite.

La commission est présidée par le Président de Laval Agglomération ou par le Président délégué, y siègent :

- 13 membres désignés par l'assemblée délibérante,
- 5 représentants d'associations locales des personnes présentant un handicap :
 - Association des Paralysés de France (APF),
 - Association des Sourds de Laval et de la Mayenne,
 - Association des Devenus sourds et Malentendants de la Mayenne,
 - Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI),
 - Association "Voir Ensemble",
- 3 représentants des structures œuvrant dans le domaine du handicap.
 - Service d'éducation et de rééducation à domicile pour aveugles et amblyopes.
 SERDAA.
 - Association pour le développement de l'autonomie et de l'accessibilité architecturale (AD3A),
 - Association des chiens guides d'aveugles de l'ouest.

Dans le cadre des compétences transférées à Laval Agglomération, la commission a pour mission de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- faire toutes propositions utiles en ces domaines,
- établir un rapport annuel.

II - Présentation du rapport annuel 2013

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité ne s'est réunie qu'une seule fois en 2013 du fait de l'absence du Chargé de mission accessibilité pour cause de maladie.

Le rapport annuel 2013 met en évidence les réalisations et aménagements en faveur de l'accessibilité aux personnes handicapées :

- poursuite des travaux sur la voirie et les espaces publics des vingt communes et sur les voiries et espaces publics à vocation communautaire
- dans le cadre des services de transports urbains du réseau de Laval Agglomération sont présentés l'avancement de la mise en accessibilité des arrêts de bus et l'avancement de la mise en accessibilité des véhicules.
- pour les établissements recevant du public est proposé le bilan des actions sur les établissements publics communautaires
- le dossier concernant la démarche de recensement des logements accessibles a été lancée en 2012 mais n'a pas fait l'objet d'un suivi du fait de l'absence du Chargé de mission.

Le rapport annuel sera présenté en conseil communautaire et transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°077/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: RAPPORT DE L'ANNÉE 2013 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CIAPH)

Rapporteur : Daniel GUÉRIN, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2143-3, L5211-1 et L5211-2.

Considérant le rapport d'activité 2013 de la CIAPH joint en annexe,

Après avis de la Commission Aménagement,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2013 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap de Laval Agglomération.

Article 2

Le présent rapport, joint en annexe, sera transmis représentant de l'État dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT D'ACTIVITÉ.

HABITAT

 CC17 Politique de l'Habitat - Zonage B2 - Dispositif d'investissement locatif dit PINEL -Demande d'agrément

Michel PEIGNER, Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La Loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, article 80, instaure un nouveau dispositif d'investissement locatif dit "PINEL", créé pour des opérations réalisées entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2016. Il prend la forme d'une réduction d'impôt proche du « Scellier intermédiaire » et du Duflot.

Fondements du dispositif :

- taux de réduction d'impôt de 21% (contre 13% en 2012 pour le Scellier, 18% en 2013 pour le Duflot) dans la limite d'un investissement de 300 000€
- réduction d'impôt sur 6/9/12 ans
- revenus des ménages locataires plafonnés
- respect de la réglementation thermique 2012
- loyer plafond = 8,69€/m².
- possibilité de louer à un ascendant ou descendant

Zonage:

La réduction d'impôt s'applique exclusivement aux logements situés dans des communes classées dans des zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement sur le parc locatif existant. Sont ainsi concernées les zones A bis, A, B1 et B2.

Seules seront éligibles les communes du nouveau zonage Pinel qui auront fait l'objet d'un arrêté d'agrément du préfet de région, pris après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH).

Les agréments pourront être délivrés uniquement sur demande des communes ou des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pour les communes.

Logements concernés :

- les logements acquis neufs ou en l'état futur d'achèvement entre le 1 er septembre 2014 et le 31 décembre 2016 ;
- les logements que le contribuable fait construire, faisant l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 ;
- les logements acquis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et qui font ou ont fait l'objet, entre ces mêmes dates, de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf (la notion d'« immeuble neuf » est celle retenue dans le régime de la TVA immobilière);
- les logements, acquis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, ne satisfaisant pas aux conditions de décence et faisant l'objet de travaux de réhabilitation entre ces mêmes dates (réalisés soit par l'acquéreur, soit par le vendeur) définis par décret (décret du 30 janvier 2002 : JO du 31 janvier 2002) permettant aux logements d'acquérir des performances techniques voisines de celles des logements neufs (arrêté du 19 décembre 2003).
- les locaux, acquis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, affectés à un usage autre que l'habitation et qui font l'objet, entre ces mêmes dates, de travaux de transformation en logement (réalisés soit par l'acquéreur, soit par le vendeur)

Dans l'agglomération lavalloise, l'investissement locatif Pinel concerne, depuis le 27 juin 2013, les communes de Laval, Changé et Saint-Berthevin mais pas encore Bonchamp, L'Huisserie et Louverné alors que ces 3 communes viennent d'entrer dans le nouveau zonage B2 Pinel.

Si le marché local du logement sur Laval Agglomération n'est pas sous grande tension, l'intérêt du zonage B2 pour la 1ère couronne avec le dispositif "Pinel" est de permettre le renouvellement du parc de logement et de promouvoir de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace. L'éligibilité à investissement locatif pour Laval et sa couronne va impacter positivement l'économie locale et permettre de retenir ou capter des investisseurs.

Laval Agglomération souhaite donc obtenir l'éligibilité du zonage B2 au dispositif "Pinel". Pour cela, un dossier argumenté de dérogation doit être établi par commune, ou, si les communes en sont d'accord, la demande peut être déposée par la communauté d'agglomération suite à une démarche concertée avec les communes.

Les dossiers doivent parvenir au préfet de région au plus tôt, afin que, dans l'hypothèse d'un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat, la prise d'effet de la dérogation puisse intervenir dès le 1^{er} janvier 2015.

Aussi, en concertation avec les communes, il est proposé que ce dossier puisse être déposé par Laval Agglomération après avis des assemblées délibérantes des communes concernées.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°078/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet : POLITIQUE DE L'HABITAT – ZONAGE B2 – DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF DIT "PINEL" – DEMANDE D'AGRÉMENT

Rapporteur : Michel PEIGNER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, article 80, instaurant un nouveau dispositif d'investissement locatif dit "Pinel",

Vu la délibération n°77/2011 du Conseil Communautaire du 20 juin 2011 adoptant le Programme Local de l'Habitat (*PLH*),

Vu la convention de délégation de compétence 2012-2017 adoptée le 19 décembre 2011 avec effet au 1^{er} janvier 2012,

Vu les avis favorables des communes de Bonchamp, l'Huisserie et Louverné relatifs à la demande d'éligibilité de leur commune classée en zone B2 au dispositif d'investissement locatif "Pinel", et l'autorisation des maires déléguant à Laval Agglomération le dépôt du dossier de demande d'agrément nécessaire auprès du Préfet de Région.

Considérant la nécessité d'obtenir l'éligibilité des communes de la zone B2 au dispositif d'investissement locatif "Pinel".

Sur proposition de la commission Habitat,

DÉLIBÈRE

Article 1

Conformément aux avis des 3 communes de Bonchamp, l'Huisserie et Louverné classées en zone B2, Laval Agglomération sollicite auprès du Préfet de Région leur éligibilité au dispositif d'investissement locatif "Pinel".

Article 2

Laval Agglomération porte et dépose, en leur nom, le dossier argumenté joint, relatif à la demande de dérogation et d'agrément auprès du Préfet de Région.

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

• CC18 ESTACA - Campus Ouest / Contrat triennal de développement 2014-2017

Xavier DUBOURG, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Le 3ème contrat triennal de développement de l'ESTACA Campus Ouest couvrant la période juillet 2011 – juin 2014 est arrivé à son terme. Le bilan approfondi de sa réalisation permet de souligner plus particulièrement les éléments suivants :

1. Consolidation des effectifs étudiants et attractivité du site lavallois

L'objectif mentionné au contrat, de 560 élèves pour l'année 2013-2014, a été atteint puisque les effectifs sont passés entre sept. 2011 et sept. 2013 de 507 étudiants à 551 étudiants. Cette évolution favorable résulte de plusieurs facteurs :

- La participation de l'ESTACA au concours Avenir en 2010.
- Un meilleur recrutement en entrée directe en 3ème année.
- La mise en place, sur Laval, d'une spécialisation supplémentaire (en 5ème année) consacrée à "l'exploitation et la maintenance aéronautique".

Au delà des données concernant l'évolution de l'effectif, il convient de relever la progression significative de l'attractivité du site lavallois de l'ESTACA. Ainsi, en septembre 2013 :

- Les "premiers choix" intégrant l'ESTACA Laval dépassaient les 70 %.
- Le rang moyen des étudiants intégrant l'ESTACA Laval était comparable à celui du site de Levallois.

2. Évolutions de caractère pédagogique

Quatre axes majeurs ont été privilégiés :

- Le développement d'un campus numérique intégrant un environnement numérique d'apprentissage. Une plate-forme numérique d'apprentissage a été mise en place (Moodle) et est en cours d'expérimentation et d'appropriation par l'équipe pédagogique lavalloise.
- L'utilisation de la réalité virtuelle à des fins pédagogiques. A titre d'exemple, l'ESTACA a réalisé, en partenariat avec l'entreprise KEOLIS, un serious game visant à contextualiser les problématiques de la mobilité au sein d'une ville virtuelle.
- Le déploiement d'une double approche pédagogique : la pédagogie par projet (exemple : projet estacars) d'une part, la valorisation de la recherche dans la formation au travers des projets PIRATE (Projet d'Initiation à la Recherche Appliquée en Travail Encadré) d'autre part.
- L'évolution de l'offre de formation. Il s'est agi de renforcer le site de Laval sur certaines thématiques cibles : mise en place en 5ème année d'une spécialisation automobile liée à l'allégement des véhicules, ouverture en 2013 d'une spécialisation "exploitation et maintenance aéronautique" et ouverture prévue en septembre 2014 d'une spécialisation "systèmes embarqués aéronautiques".

3. Développement des activités de recherche

Le 3ème contrat triennal a été marqué par la **restructuration de la recherche** sur l'ensemble de l'ESTACA. De 6 équipes, les activités de recherche sont aujourd'hui organisées autour de deux pôles présents à la fois en Île-de-France et à Laval :

- Le pôle "Systèmes et Energie Embarqués pour les Transports" regroupant notamment les anciennes équipes lavalloises "Mécatronique" et "Systèmes embarqués".
- Le pôle "Mécanique des Matériaux Composites et Environnement" intégrant en particulier l'équipe lavalloise "Structures et Matériaux".

Au delà de l'organisation, un travail de positionnement stratégique a été engagé. Un conseil scientifique composé d'industriels et d'académiques a été mis en place au niveau global.

Conformément aux engagements pris par l'ESTACA :

- L'Ecole a procédé au recrutement d'un enseignant chercheur Habilité à Diriger des Recherches (HDR) en la personne de Kaouther DAOUD.
- Trois thèses sont arrivées à terme et ont été soutenues :
 - Février 2013 Ahmed DAGHSEN Méthodologie d'analyse et d'optimisation des systèmes embarqués temps réel : application au domaine de l'automobile.
 - Juin 2013 Redha SADOUN Etude de l'apport énergétique des systèmes de stockage dans une chaîne de traction d'un véhicule électrique ou hybride.
 - Juin 2013 Mohcine HASSAR Influence des nano-charges de noir de carbone sur le comportement mécanique des matériaux composites : application au blindage électromagnétique.
- Deux nouvelles thèses sont en cours :
 - Borjan CHRISTOPHE-TCHAKALOFF Reconfiguration dynamique contextuel d'un système embarqué : application au véhicule électrique - Soutenance prévue fin 2014.
 - Tedjani MESBAHI Gestion active des systèmes de stockage dans un véhicule électrique et/ou hybride Soutenance prévue début 2015.

En matière de *collaboration avec les entreprises locales*, les 3 exemples ci-après sont illustratifs des actions concrètes en cours de finalisation :

- Mann-Hummel : montage d'un projet scientifique avec thèse co-financée (sept. 2014) sur la conception robuste d'une chaîne d'actionnement mécatronique.
- Gruau : montage en cours d'une thèse CIFRE sur le vieillissement d'une source d'énergie embarquée sur un véhicule électrique utilitaire.
- E4V (Le Mans): collaboration en cours de formalisation sur la caractérisation d'une nouvelle technologie portant sur les batteries à base de lithium fer phosphate fabriquées par E4V.

En matière *d'animation scientifique*, les équipes de recherche de l'ESTACA ont organisé sur Laval :

- Les 13 et 14 septembre 2012, les Journées Scientifiques et Techniques (JST) sur les matériaux intelligents.
- Juin 2014 : rencontre avec les entreprises locales des secteurs automobile et aéronautique.
- Initiée en juin 2013, mise en place de séminaires "les jeudis de la recherche".

Concernant les équipements, le contrat triennal a permis d'implanter sur le site des moyens expérimentaux importants et peu répandus :

- Pour le pôle Systèmes : banc de conception logiciel multi-coeur pour applications sûres de fonctionnement, banc chaîne d'actionnement mécatronique à base d'un actionneur piézoélectrique, bancs d'électrification des véhicules.
- Pour le pôle Mécanique : générateurs d'air CLIMATS, extensomètre à faible déformation, Karl Fisher avec four extracteur, logiciel et caméra permettant la caractérisation mécanique sans contact.

Au plan financier, la réalisation du 3^{ème} contrat triennal s'est traduite par un accompagnement financier significatif des partenaires, un accompagnement resté très légèrement en deçà des prévisions.

- Concernant la réalisation du <u>programme d'investissements</u>, les subventions versées par la Région, le Conseil général et Laval Agglomération se sont élevées à 511 098.49 € soit **98.29** % de l'enveloppe prévue : 100 000 € au titre des équipements pédagogiques et 411 098.49 € au titre des équipements de recherche. La part de Laval Agglomération représente 125 247.16 € de ce montant global soit 24.5 %.
 - Concernant <u>le fonctionnement</u>, les collectivités mayennaises (CG 53, CCI 53 et Laval Agglo) sont intervenues en soutien financier de l'ESTACA à hauteur de 426 600 € soit **94.8** % des engagements mentionnés au contrat : 100 000 € pour accompagner le recrutement d'un enseignant chercheur HDR et 326 000 € pour financer des bourses doctorales. La contribution de Laval Agglomération s'est élevée à 170 640 € soit 40 % du global.

C'est à la lumière de ce bilan d'exécution qu'il est proposé aux élus de Laval Agglomération d'approuver désormais un 4ème contrat triennal de développement couvrant la période juillet 2014 – juin 2017 et portant sur les objectifs suivants :

1. Le renforcement de l'attractivité de l'offre de formation lavalloise

Cet objectif de portée générale, se décline sur plusieurs axes :

• Le maintien des effectifs étudiants rattachés à l'établissement lavallois. Comme le précise le tableau ci-après, il s'agit de stabiliser pour la seule formation d'ingénieurs (5 années de formation), un effectif de 560 étudiants correspondant à la capacité maximale d'accueil du bâtiment dans sa configuration actuelle.

- Le renouvellement des pratiques pédagogiques en développant de nouveaux environnements de travail associés aux outils numériques d'aujourd'hui. Il s'agit pour l'ESTACA de développer et de déployer, sur ses deux sites, un véritable environnement numérique d'apprentissage permettant d'instaurer avec les étudiants une nouvelle relation pédagogique distante et interactive susceptible de s'adapter à la diversité des profils accueillis.
- La diversification de l'offre de formation en proposant la mise en place d'une nouvelle formation sur le site de Laval avant le terme du présent contrat. Compte tenu des collaborations et complémentarités de compétences et de moyens techniques existant entre le CEMCAT et le Pôle Mécanique de l'ESTACA, il paraît opportun de travailler à la mise en place, sur le site de Laval, d'une formation exploitant au mieux les compétences présentes sur le site et centrées sur les matériaux composites (conception et process).

2. La consolidation des activités de recherche et le développement de leur reconnaissance nationale et internationale

Après la restructuration des équipes opérée dans le cadre du précédent contrat triennal, la recherche est désormais organisée autour de deux pôles présents à la fois en Île-de-France et à Laval :

- Le pôle "Systèmes et Energie Embarqués pour les Transports" regroupant notamment les anciennes équipes lavalloises "Mécatronique" et "Systèmes embarqués".
- Le pôle "Mécanique des Matériaux Composites et Environnement" intégrant en particulier l'équipe lavalloise "Structures et Matériaux".

Compte tenu de ce contexte, les principaux objectifs à atteindre sur la période du présent contrat sont énoncés ci-après :

- La consolidation de la structuration encore récente des activités de recherche et le renforcement de la cohérence des travaux pour gagner en lisibilité et reconnaissance. Dans cet objectif, l'ensemble des actions de soutien retenues dans le présent contrat (bourses de thèse, projets internationaux, investissements) devront clairement s'inscrire dans la stratégie générale de recherche de l'ESTACA, stratégie validée impérativement par le conseil scientifique de l'Ecole.
- L'accueil de doctorants. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au développement de collaborations avec les entreprises régionales, des collaborations favorisant ainsi l'insertion de l'Ecole dans son environnement et contribuant au renforcement des capacités d'innovation du tissu industriel régional.
- La réalisation des programmes d'investissements nécessaires. Au titre du pôle "Mécanique", les principaux investissements à réaliser concernent l'acquisition d'une presse (75 tonnes), de moules instrumentés et capteurs et de calculateurs multi-coeurs. Au titre du pôle "Systèmes", l'ESTACA souhaite disposer d'une plateforme véhicule hybride, d'une plateforme de conception de systèmes mécatroniques, d'un banc de caractérisation sources et composants de stockage, d'un banc pour système aéronautique intelligent et d'un banc de chaîne de traction électrique (40 kW).

• L'organisation, à Laval, de manifestations internationales permettant aux équipes de recherche de l'ESTACA de renforcer l'ouverture et la lisibilité internationales de leurs travaux.

Au-delà des livrables associés à la réalisation de programmes de R&D, le travail réalisé par les équipes de recherche devra se concrétiser par une production scientifique (publications de rang A, articles dans le cadre de conférences avec comité de lecture, ...) conforme aux standards habituellement retenus.

Les engagements financiers associés à la réalisation de ces objectifs sont présentés dans les tableaux ci-après.

II – Impact budgétaire et financier

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : cf. tableau ci-après.

Convention n°1 Fonctionnement		2014 (6 mois)	2015	2016	2017 (6mois)	TOTAL
	Nouvelles formations	0	7 500	7 500	0	15 000
CG 53	Bourses doctorales	5 000	30 000	40 000	25 000	100 000
50%	Fonctionnement recherche	0	15 000	0	0	15 000
	Projets internationaux	0	7 500	15 000	7 500	30 000
	Total CG 53	5 000	60 000	62 500	32 500	160 000
	Nouvelles formations	0	6 000	6 000	0	12 000
LAVAL	Bourses doctorales	4 000	24 000	32 000	20 000	80 000
AGGLO	Fonctionnement recherche	0	12 000	0	0	12 000
40%	Projets internationaux	0	6 000	12 000	6 000	24 000
	Total LAVAL AGGLO	4 000	48 000	50 000	26 000	128 000
	Nouvelles formations	0	1 200	1 200	0	2 400
CCI 53	Bourses doctorales	800	4 800	6 400	4 000	16 000
8%	Fonctionnement recherche	0	2 400	0	0	2 400
	Projets internationaux	0	1 200	2 400	1 200	4 800
	Total CCI 53	800	9 600	10 000	5 200	25 600
Total PA	Total PARTENAIRES 98 %		117 600	122 500	63 700	313 600
ESTACA 2 %		200	2 400	2 500	1 300	6 400
Total N	ouvelles formations	0	15 000	15 000	0	30 000
Total Bourses doctorales		10 000	60 000	80 000	50 000	200 000
Total Fonctionnement recherche		0	30 000	0	0	30 000
Total Projets internationaux		0	15 000	30 000	15 000	60 000
TOTAL		10 000	120 000	125 000	65 000	320 000

On notera que les subventions globales de fonctionnement mentionnées au 4 ème contrat triennal présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles poursuivent leur diminution. Par rapport au contrat 2011-2014 :
 - o 30 % par rapport aux prévisions du précédent contrat
 - o 26 % par rapport aux réalisations.
- Elles n'ont plus vocation à assurer l'équilibre de fonctionnement de l'École et n'ont d'autre objet que d'inciter et de soutenir les efforts de l'ESTACA dans des domaines qui paraissent majeurs pour l'Ecole et pour le territoire et en particulier la recherche : accueil de doctorants (62.5% de l'enveloppe globale de fonctionnement), développement de collaborations internationales et mise en place de nouvelle(s) formation(s).

Au plan du partenariat, on retiendra la baisse de la contribution de la CCI 53 : elle passe de 10 à 8 % sans compensation des autres partenaires.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : cf. tableau ci-après.

Convention n°2	Taux	2014	2045	0040	2017	TOTAL		
Equipement	d'intervention	(6 mois)	s) 2015	2016	(6 mois)	IOIAL		
	E	QUIPEMENTS	PEDAGOGIQU	ES				
CG 53	55%	5 500,00	16 500,00	11 000,00	0,00	33 000,00		
LAVAL AGGLO	45%	4 500,00	13 500,00	9 000,00	0,00	27 000,00		
Sous-total collectivités 53	100%	10 000,00	30 000,00	20 000,00	0,00	60 000,00		
EQUIPEMENTS ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL								
CG 53	55%	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00		
LAVAL AGGLO	45%	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00		
Sous-total collectivités 53	100%	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00		
		EQUIPEMENT	S RECHERCHE	=				
ESTACA	25%	0,00	33 333,33	33 333,33	33 333,34	100 000,00		
CG 53	41,25%	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	165 000,00		
LAVAL AGGLO	33,75%	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	135 000,00		
Sous-total collectivités 53	75%	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00		
Sous-total général	100%	0,00	133 333,33	133 333,33	133 333,34	400 000,00		
RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS EQUIPEMENTS								
ESTACA		0,00	33 333,33	33 333,33	33 333,34	100 000,00		
CG 53		5 500,00	82 500,00	66 000,00	55 000,00	209 000,00		
LAVAL AGGLO		4 500,00	67 500,00	54 000,00	45 000,00	171 000,00		
Sous-total collectivités 53		10 000,00	150 000,00	120 000,00	100 000,00	380 000,00		
Sous-total général		10 000,00	183 333,33	153 333,33	133 333,34	480 000,00		

En comparaison du contrat triennal précédent, on relèvera la diminution significative de l'enveloppe dédiée aux investissements : de 520 K€ à 380 K€ soit - 27 %.

On retiendra également la modification substantielle des taux d'intervention du Conseil général de la Mayenne et de Laval Agglomération. En effet, le présent document constitue le quatrième contrat triennal établi entre l'Ecole et ses partenaires institutionnels. Or l'article 9 de la Convention Générale signé le 24 juin 2009 faisait mention, dans son article 9, d'un engagement de soutien sur 10 ans, prenant donc fin au 31 décembre 2013. Ce contrat triennal 2014-2017 dépasse donc l'engagement initial et marque ainsi le caractère volontariste des partenaires mayennais à accompagner le développement de l'ESTACA Campus Ouest dans une perspective de long terme.

Pour ce qui concerne la Région des Pays de la Loire et conformément à l'annonce faite dès la signature du contrat 2011-2014, son soutien aux projets de l'ESTACA reste possible mais dans le cadre de ses dispositifs classiques ; la Région des Pays de la Loire ne sera donc pas signataire du 4ème contrat triennal ESTACA.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°079/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Objet: ESTACA-CAMPUS OUEST / 4 EME CONTRAT TRIENNAL DE DEVELOPPEMENT 2011-2014

Rapporteur: Xavier DUBOURG, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la loi N°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant l'intérêt que présente le développement de l'ESTACA Campus Ouest pour le territoire de l'Agglomération de Laval,

Considérant les projets de contrat triennal de développement et de conventions d'application présentés,

Considérant l'avis favorable donné par le Conseil d'Établissement de L'ESTACA Campus Ouest en date du 10 octobre 2014.

Après avis de la commission Innovation et Enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1

Laval Agglomération approuve le 4^{ème} contrat triennal de développement 2014-2017 de l'ESTACA Campus Ouest ainsi que les deux conventions d'application et leurs plans de financement associés.

Article 2

Laval Agglomération inscrit les crédits correspondants à ses budgets 2015, 2016 et 2017.

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

<u>François ZOCCHETTO</u>: C'est l'occasion de rappeler que l'ESTACA est une très belle école, qui constitue une opportunité assez exceptionnelle pour notre Agglomération. Il faut se féliciter des liens que nous entretenons avec cette école qui produit de très bons ingénieurs. Nous pouvons aussi nous réjouir du fait que les étudiants ingénieurs, qui ont le choix entre le site de Paris et le site de Laval, ont tendance maintenant à privilégier le site de Laval pour la qualité du cadre de vie. Ils considèrent qu'ils sont mieux ici pour faire leurs études. Je pense que c'est une très bonne chose et que l'on peut continuer à accompagner dans des conditions financières très raisonnables l'ESTACA.

Y a-t-il des interventions? Je vais mettre aux voix ce contrat triennal.

Avec cette délibération, nous avons terminé l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence jusqu'au bout.

La séance est levée à 21H33.

Conseil Communautaire du 24 novembre 2014

Compt	e-rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire	3
Approl	pation du procès-verbal n°87	3
	QUESTIONS DU PRÉSIDENT	
INFO	Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SEM LMA	3
CC01	Commission relative aux délégations de service public	4
CC02	Commissions - Modificatif	5
CC03	Organismes extérieurs – Modificatifs	14
CC04	Approche territoriale - Programmes Européens 2014-2020 – Appel à projets ITI	15
	<u>ENVIRONNEMENT</u>	
CC05	Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable	17
CC06	Convention-Cadre 2015-2018 entre Laval Agglomération et la Chambre d'Agriculture	21
	SERVICES SUPPORTS	
CC07	Véhicules de fonction – Attribution pour nécessité absolue de service	23
CC08	CPA - Saint Melaine – Avenant 2 – Installation d'EON Reality	26
CC09	Pertes sur créances irrécouvrables	28
CC10	Provision pour risque – Sinistre rue de Cheverus à Laval	29
CC11	Décision Modificative n°2/2014	30
CC12	Débat d'Orientation Budgétaire 2015	34
	EMPLOI-ÉCONOMIE-COHÉSION SOCIALE	
CC13	Laval Agglomération/Pôle Emploi – Convention de partenariat	44
CC14	Programmation PLIE 2014 – Validation des décisions du comité de pilotage du 17 juillet	46
CC15	Convention de partenariat relative à l'instauration et au fonctionnement d'une commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité – Approbation et désignation de représentants	50
	<u>AMÉNAGEMENT</u>	
CC16	Rapport de l'année 2013 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap	51
	<u>HABITAT</u>	
CC17	Politique de l'Habitat - Zonage B2 – Dispositif d'investissement locatif dit "PINEL" – Demande d'agrément	53
	INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
CC18	ESTACA - Campus Ouest / Contrat triennal de développement 2014-2017	56